

Chapitre 121

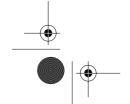
Les systèmes de collecte des données en démographie

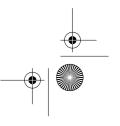
Dominique TABUTIN*

Toute science repose sur l'observation, sur la collecte de données nouvelles ou le rassemblement de données disponibles. La démographie n'échappe pas à la règle : il n'est pas de démographie sans chiffres ni de chiffres sans systèmes d'informations, sans sources de données ni méthodes de collecte.

Après quelques brèves généralités sur l'observation en démographie (son histoire, sa place, son rôle), chacun des grands systèmes existants sera présenté ici : les enregistrements continus (état civil, registre et laboratoire de population), les recensements (de divers types aujourd'hui), les enquêtes (de nature et procédures très variées), sans oublier d'évoquer la télédétection, les systèmes d'informations administratives et les approches qualitatives. À chaque fois, avantages et inconvénients seront discutés et les dernières avancées techniques mentionnées, tant dans les pays du Nord que dans ceux du Sud.

Cependant, ce chapitre ne traitera que de l'observation des faits démographiques (structures, fécondité et nuptialité, mortalité et morbidité, migrations), excluant ainsi, par manque de place, les systèmes d'informations purement sanitaires et socio-économiques. Par ailleurs, la diversité des techniques et la variété des problèmes sont telles qu'elles seront souvent simplifiées et résumées afin d'en dégager une synthèse aussi lisible que possible⁽¹⁾.

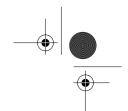




^{*} Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique

⁽¹⁾ Le lecteur pourra aisément, pour plus de détails, se reporter à l'un ou l'autre des nombreux ouvrages consacrés aux différents sujets abordés, donnés ici en référence ou en bibliographie.





Introduction : de l'observation à l'analyse

Au départ de toute recherche, le chercheur se trouve toujours devant une réalité d'autant plus floue que le sujet abordé ou le problème étudié est nouveau. Il la perçoit subjectivement à travers un prisme plus ou moins déformant, dépendant de ses *a priori*, de sa culture, de son idéologie ou de son expérience, même si, en tant qu'observateur privilégié et averti, il essaie de la comprendre et de la mesurer de façon la plus objective et neutre possible (figure 1). Pour la cerner, il devra récolter des données nouvelles ou encore les choisir dans la somme des observations déjà faites par d'autres. La stratégie de collecte doit être réfléchie puis rendue opérationnelle en fonction d'objectifs bien précis, d'hypothèses à vérifier, imaginées ou, souvent, issues du corpus théorique existant.

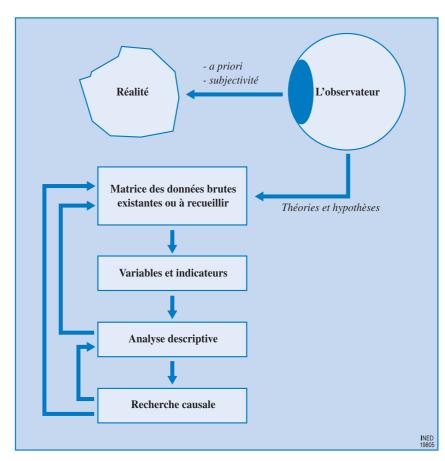
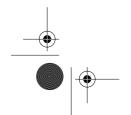
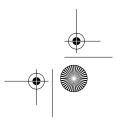


Figure 1.- De la réalité à l'observation et aux analyses











Ces trois grandes phases que sont la collecte des informations brutes, la production et le suivi d'indicateurs (taux, quotients, etc.) ainsi que la modélisation et la recherche causale sont en interactions constantes dans la démarche scientifique, même si elles se succèdent chronologiquement sur le plan opérationnel. Le recueil de données précédant l'analyse, ce qui pourra être analysé, dépend de ce qui aura été collecté et il est donc indispensable que le système d'informations mis en place (une enquête par exemple) ou la sélection de données existantes s'organise en fonction d'hypothèses ou de types d'analyses clairement énoncées au préalable⁽²⁾. En d'autres termes, stratégies de collecte et stratégies d'analyse doivent être pensées, intégrées dès le départ.

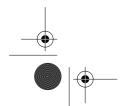
I. – Historique et place de l'observation en démographie

1) Un bref historique

Plus encore que la statistique au sens général du terme, l'observation scientifique en démographie a une histoire courte, même si avant l'apparition du mot de démographie (Guillard, 1855) et la constitution d'un corpus technique propre (XX^e siècle), nombre de sources et d'opérations de collecte utiles au propos ont vu le jour. Ces dernières étaient en effet pour la plupart de nature administrative, à objectif souvent fiscal et de couverture géographique limitée.

Les premiers dénombrements de population remontent à la Haute Antiquité (Mésopotamie, Chine, Inde, etc.), du temps des premiers grands empires centralisateurs (Tabutin, 1984b; Hecht, 1977; Vilquin, 1983; Dupâquier et al., 1985). En Europe, le Moyen Âge sera une période d'éclipse et c'est avec le mercantilisme et la formation d'États et de pouvoirs centralisés que le besoin de mesurer le nombre des hommes réapparaît : enquêtes et dénombrements se multiplieront dès le milieu du XVIIe siècle, avec un objectif essentiellement fiscal. Il faut attendre la fin du XVIIIe ou le début du XIXe siècle pour passer « de l'observation administrative à l'observation scientifique », selon les mots de Louis Henry (1963). En Europe, les premiers vrais recensements nationaux auront lieu le plus souvent au XIXe siècle(3) et, dans le reste du monde, leur histoire est encore plus récente. En dehors de quelques pays sous domination anglaise où un premier recensement a été organisé dès la fin du XIXe (1872 en Inde, 1881 au Pakistan), il faut attendre 1900, 1910 ou 1920 dans la plupart des pays latino-américains, l'après seconde guerre mondiale dans les autres pays d'Asie ou d'Amérique latine et même jusqu'aux années 1970 dans un bon nombre de pays d'Afrique sub-saharienne.

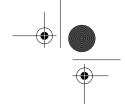
 $^{^{(3)}}$ Avec des pays très en avance comme la Suède (1749) et d'autres en retard comme l'Italie (1861) ou le Canada (1871).





⁽²⁾ Sans oublier bien sûr les contraintes que peuvent constituer pour le chercheur les délais de production des résultats et les moyens financiers ou humains.



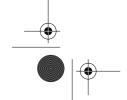


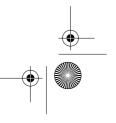
Dans l'Europe chrétienne, les registres paroissiaux sont à l'origine de l'état civil moderne. Dès le milieu du XVIe siècle⁽⁴⁾, les curés des paroisses ont un peu partout l'obligation de tenir des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, à des fins de comptabilité et de preuve juridique (de la religion, de la filiation). Rarement exhaustifs avant le XVIIIe siècle, ils sont néanmoins à la base de maintes reconstitutions d'histoires démographiques locales. Cependant, comme pour les recensements, il faut attendre la fin du XVIIIe siècle pour que des systèmes d'états civils modernes couvrent l'ensemble de l'Europe et passent des mains de l'Église à celles de l'État⁽⁵⁾. Parallèlement, les Pays-Bas (en 1829) et la Belgique (en 1856) installent les premiers registres de population. Dans les pays du Sud, l'histoire de l'état civil est tout autre : même si l'obligation d'enregistrement date parfois de la fin du XIXe siècle (1884 au Brésil, 1882 en Algérie) elle s'est rarement adressée, au départ, à l'ensemble de la population et, dans beaucoup de pays, le système n'a réellement commencé à se développer que dans les années 1950 ou 1960, tandis que, jusqu'à nos jours, les taux de couvertures des faits d'état civil restent très médiocres dans un nombre de cas non négligeable (en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud notamment).

Si les bases théoriques de l'enquête démographique par sondage, auprès d'échantillons représentatifs de population, ont été établies dès le XVIIIe siècle, qui a vu se développer la théorie des probabilités, on ne connaît guère d'applications concrètes aux sciences sociales avant les années 1910⁽⁶⁾. En démographie, cette technique n'est réellement adoptée qu'après la Seconde Guerre mondiale, d'abord dans les pays du Nord pour compléter les données tirées de l'état civil, puis assez vite dans les pays du Sud comme substitut aux carences de l'état civil ou en place des recensements, mais aussi comme source autonome d'informations, notamment sur les pratiques et opinions en matière de fécondité. Aujourd'hui, elle est devenue une source majeure de la recherche démographique et souvent même, dans beaucoup de pays du Sud, la source primordiale.

2) Statut de l'observation dans la science démographique

La démographie a une particularité historique : l'observation a longtemps été assurée, pour l'essentiel, par des organismes administratifs (instituts de statistique, ministères), sans grande relation avec l'Université et la recherche. Ces organismes détenaient un quasi-monopole de l'observation, alors que dans les autres domaines scientifiques, comme l'écrivait Louis Henry





⁽⁴⁾ 1539 en France, 1538 en Angleterre, 1563 en Belgique. Voir, entre autres, sur l'histoire des registres paroissiaux : Guillaume et Poussou, 1970.

⁽⁵⁾ Là aussi, les pays scandinaves (Finlande, Norvège, Suède et Danemark) ont été des pionniers, puisque les systèmes nationaux y ont pris corps vers 1730. En France, les registres paroissiaux ont été remplacés par des registres civils en 1792. Aux États-Unis, le système s'est mis en place au niveau de l'ensemble de la fédération en 1841.

⁽⁶⁾ C'est, en 1913, Arthur L. Bowley qui a, pour la première fois, utilisé la technique de l'enquête par sondage pour une étude sociologique sur les conditions de la classe ouvrière de cinq villes anglaises.

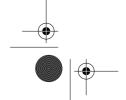




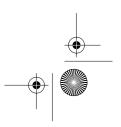


(1963): « réflexion théorique, observation, analyses, enseignement sont étroitement liés, ne serait-ce que parce qu'une même personne réfléchit, observe, analyse et enseigne ». En démographie, l'enseignement et la recherche se sont, de ce fait, développés dans les universités⁽⁷⁾, coupés de l'observation, en tous cas sans grande influence sur elle. Les choses ont bien sûr changé et la coupure est moins forte que naguère : en raison de leurs objectifs premiers, recensements, état civil et registres de population dépendent toujours de l'administration (on les qualifie même parfois de sources administratives) mais les relations entre ceux qui produisent les données et ceux qui les analysent se sont densifiées et améliorées ; le monopole (ou l'esprit de monopole) statistique s'est affaibli et la collaboration entre l'administration, la recherche et l'enseignement s'est beaucoup développée, tant au niveau de la concertation sur les concepts et les méthodes qu'en matière d'accès aux données et de diffusion des résultats. Non seulement cette tendance répond aux besoins de plus en plus ressentis par l'administration et le pouvoir politique d'une information aussi objective que possible, que seule une approche scientifique rigoureuse peut permettre d'approcher, mais elle a très largement été renforcée par l'importance croissante prise par les techniques d'enquêtes à la fois plus complexes mais plus légères et moins coûteuses que les sources traditionnelles et la montée presque sans fin des capacités d'analyse offertes par la révolution informatique. Ces évolutions ne se font certes pas partout au même rythme, mais la tendance est générale.

Malgré tout, en démographie, le chercheur reste, moins qu'ailleurs, maître de ses sources d'observation et les problèmes liés aux techniques de collecte des données n'occupent qu'une place assez réduite dans ses préoccupations. Pour recevoir la reconnaissance scientifique de ses pairs, mieux vaut, pour un démographe, être analyste ou théoricien que spécialiste de la collecte. On peut en juger par le faible nombre d'articles sur l'observation publiés dans les grandes revues internationales ou la quasi-absence de cette problématique dans les congrès internationaux⁽⁸⁾. C'est particulièrement vrai dans les pays du Nord, où le chercheur-démographe reste bien souvent loin du terrain⁽⁹⁾. Le problème se présente différemment dans les pays du Sud, où les sources administratives sont rares et parfois médiocres et où les enquêtes sont d'autant plus nombreuses que le chercheur doit souvent pour l'essentiel se constituer son propre outil de collecte : l'élaboration de questionnaires, le contrôle de la qualité des informations, l'ajustement de données imparfaites font partie de son travail quotidien. Cette fois le risque est alors





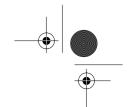


⁽⁷⁾ Sauf, par exemple, en France où la démographie s'est surtout développée à l'Institut national d'études démographiques (INED).

⁽⁸⁾ Sur un total de 269 séances organisées lors des sept derniers Congrès de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), de Mexico en 1977 à Salvador de Bahia en 2001, 12 seulement ont porté spécifiquement sur la collecte ou les systèmes d'informations. Sur les 88 séances du Congrès de Salvador, trois seulement portaient sur ce sujet avec respectivement pour thèmes : « collecte des statistiques démographiques », « méthodes qualitatives », « recensements du XXIº siècle ».

⁽⁹⁾ Même si aujourd'hui dans ses travaux de plus en plus fréquents de comparaison internationale, il se préoccupe davantage des problèmes des systèmes d'informations pouvant entacher la comparabilité des définitions, des concepts, des indicateurs et donc des résultats.





davantage de le voir accaparé par la collecte et trop peu soucieux d'analyses approfondies.

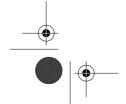
3) La dépendance du Sud en matière de systèmes d'informations

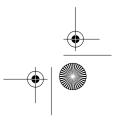
Chaque pays du Nord maîtrise son système d'informations démographiques, détermine ses budgets, ses priorités, la périodicité des opérations, etc. Et il y a une certaine hétérogénéité au sein même d'une région comme l'Europe. Au Sud, même si les situations varient, dans l'ensemble peu de pays, notamment parmi les plus pauvres, ont les moyens d'assurer sur fonds propres des opérations de collecte d'envergure. La plupart dépendent beaucoup (parfois totalement) des bailleurs de fonds internationaux ou de partenaires bilatéraux, de programmes internationaux de collecte (comme l'Enquête mondiale fécondité des années 1970 ou les Enquêtes démographiques et de santé depuis les années 1980). Cette dépendance financière, qui induit elle-même une forte dépendance scientifique, s'accroît avec le coût des opérations et les inégalités économiques. Comment dans ces conditions établir une stratégie nationale de collecte à moyen et long termes ?

II. - Une typologie des systèmes d'observation démographiques

Le tableau 1 offre un panorama général des différentes sources ou méthodes de collecte actuellement utilisées à travers le monde, en indiquant pour chacune son importance pour la région (Nord ou Sud), l'unité d'observation qu'elle privilégie et l'objectif principal qui lui est assigné (mouvements ou structures). Il fait apparaître six grands systèmes très différents, agrémentés, pour les plus importants (enregistrement continu, recensements et enquêtes), d'un certain nombre de sous-systèmes ou de techniques d'approche particuliers.

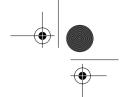
- 1) Les systèmes d'enregistrement continu, dont les plus connus sont l'état civil, le registre de population et le laboratoire de population (sorte d'observatoire permanent de la dynamique démographique couvrant une aire géographique de petite dimension), enregistrent instantanément (ou presque) les événements démographiques de base⁽¹⁰⁾.
- 2) Les recensements ont pour objectif essentiel le dénombrement de la population et la connaissance de ses structures démographiques, sociales, économiques, etc., même s'ils comportent presque toujours des questions sur les migrations et assez souvent, au Sud, des questions (directes ou indirectes) sur la fécondité et la mortalité. Le principe de base du recensement est de couvrir exhaustivement la population cible, même si l'on appelle parfois, à





⁽¹⁰⁾ Il faut toutefois noter que, généralement, l'état civil ne couvre pas les migrations, qui font toutefois dans quelques pays l'objet d'un enregistrement obligatoire systématique, comme en Italie, par exemple. D'autre part, contrairement aux deux autres sous-systèmes, l'état civil ne fournit pas non plus d'estimations de population pouvant servir de dénominateurs aux taux.



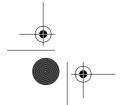


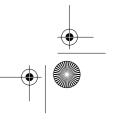
tort, *micro-recensement* (une enquête censitaire exécutée auprès d'une fraction relativement importante de la population en question). Le recensement reste une pratique très courante, même si, depuis peu, quelques pays européens s'efforcent de le remplacer par les estimations de population fournies par les registres.

3) Les enquêtes par sondage sont extrêmement diversifiées tant dans leurs objectifs que par la taille des échantillons traités, les techniques d'observation mises en œuvre et, naturellement, le coût de l'opération. On peut distinguer six grandes catégories selon la technique employée pour repérer les événements : l'enquête rétrospective sur courte période (relevé des événements survenus au cours d'une courte période, généralement 12 mois, précédant l'interview), l'enquête biographique (relevé de tous les événements-cibles survenus au cours de la vie de chaque individu enquêté), l'enquête à passages répétés (relevé au cours d'un passage donné des événements qui ont modifié les observations faites au passage précédent), le suivi de cohorte (où l'on suit pendant plusieurs années les événements qui surviennent dans la vie d'individus nés la même année ou ayant rempli tel ou tel critère à un moment donné), l'enquête renouvelée (d'usage beaucoup moins

Tableau 1. – Typologie des systèmes d'informations selon leur fréquence dans les pays du Nord et les pays du Sud, l'unité d'observation de base et leur objectif principal

Système	Pays du Nord	Pays du Sud	Unité d'observation	Objectif principal		
Les systèmes d'enregistrement continu l'état civil le registre de population l'observatoire de population les registres médicaux de naissances	XXX X - X	XX - X -	individus individus / ménages ménages / individus individus	mouvement mouvement/structure mouvement mouvement		
2. Les recensements - le recensement classique - le recensement basé sur des registres - le micro-recensement	XXX X X	XXX - -	ménages ménages / individus ménages	structures structures structures		
3. Les enquêtes - l'enquête à un passage à courte période de référence - l'enquête rétrospective ou biographique (histoires des maternités, unions,	- X	xx xxx	ménages individus / ménages	structures/mouve- ment mouvement		
mortalité des enfants, migrations) - l'enquête à passages répétés de ménages	-	xx	ménages	structures/mouve- ment		
- l'enquête longitudinale de suivi de naissances ou d'individus - l'enquête renouvelée - la double-collecte	- -	XX X	individus ménages / villages individus	mouvement mouvement mouvement		
4. Les registres administratifs et médicaux	XX	-	individus	mouvement		
5. La photographie aérienne / télédétection	X	Х	villes / villages	mouvement		
6. L'observation qualitative	Х	х	communautés, ménages et indivi- dus	compréhension / explication		
xxx : très fréquent ; xx : assez fréquent ; x : peu fréquent ; - : jamais						











répandu et qui consiste à répéter, après un temps assez long, une opération à peu près identique à la précédente), et, enfin, la *double-collecte* (couplage des observations faites au cours de deux enquêtes indépendantes conduites sur une même population, dans le même laps de temps).

- 4) *La photographie aérienne et la télédétection* sont des techniques de géographes utiles à l'étude du peuplement urbain ou rural et à la constitution d'échantillons.
- 5) Les registres administratifs des écoles, des établissements sanitaires, de la sécurité sociale, d'entreprises, etc. constituent aussi une source complémentaire de données mais rarement exhaustive.
- 6) Les enquêtes qualitatives, enfin, de nature plutôt socio-anthropologique et dont l'objectif n'est pas de mesurer, mais de comprendre, sont généralement faites auprès de petites populations.

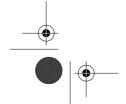
Les développements qui suivent seront surtout consacrés à l'état civil, aux registres de population, aux recensements et aux enquêtes. Les autres approches feront l'objet de présentations plus succinctes tandis qu'une section finale abordera brièvement les problèmes de protection de la vie privée et présentera quelques réflexions générales.

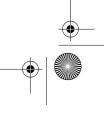
III. - Les systèmes d'enregistrement continu

État civil, registre de population et observatoire (ou laboratoire) de population visent avant tout à enregistrer des événements et, pour assurer un enregistrement aussi complet que possible, ils sont conçus de façon à minimiser le temps écoulé entre l'événement et son enregistrement.

1) L'état civil

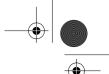
On peut définir l'état civil comme un système d'enregistrement continu, permanent et obligatoire des faits qui établissent ou modifient l'état civil d'une personne (naissance, décès, mariage, divorce, séparation, annulation, adoption, etc.) (Tabutin, 1984b, p. 63-64; United Nations, 1973, p. 155-172). Il est partout un instrument national et légal, sous la responsabilité de l'autorité publique. Il est une ressource très précieuse pour la démographie mais a aussi ses limites propres, tandis que son extension aux pays du Sud est loin d'être généralisée⁽¹¹⁾.





⁽¹¹⁾ Au-delà de ces deux points développés ici, pour en savoir plus, notamment sur la diversité des modes de fonctionnement et de contenu de l'état civil, le lecteur pourra utilement se reporter à des ouvrages spécialisés (United Nations, 1973; Nations unies, 1985; Tabutin 1984b, chap. 3; Linder et Moriyama, 1984; Lohlé-Tart et Clairin, 1988).







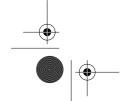
a) Intérêts et problèmes généraux

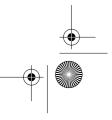
Outre sa fonction première de preuve juridique (d'un événement, d'une identité, de liens de parenté, etc.), l'état civil a une fonction de comptabilité statistique et c'est, bien sûr, celle-ci qui intéresse le démographe. Il est la seule source qui à tout niveau géographique (de la commune au pays), donne régulièrement⁽¹²⁾ les effectifs et les principales caractéristiques des naissances, des décès, des mort-nés, des mariages et des divorces. Il permet aussi de suivre l'évolution de la population (taille et structures) et notamment d'analyser la fécondité et la mortalité, tant en transversal qu'en longitudinal, avec d'autant plus de profondeur que son existence est séculaire. Le plus souvent, le système ignore toutefois les migrations, limitant dès lors l'analyse de la dynamique au mouvement naturel. En outre, il ne saisit que les mariages et divorces officiels à l'exclusion des autres unions (consensuelles ou traditionnelles) fréquentes dans nombre de pays en développement et de plus en plus en Europe et en Amérique du Nord.

Presque partout dans le monde, l'état civil est néanmoins la base essentielle de connaissance du mouvement démographique, des causes de mortalité (il est là irremplaçable), des grandes caractéristiques des accouchements et des enfants à la naissance (sexe, légitimité, poids, durée de gestation, type d'accouchement, rang de naissance...), de celles des parents (âge, activité, niveau d'instruction...). Le type et le nombre de variables retenues dans les bulletins statistiques varient bien sûr fortement d'un pays à un autre mais celles-ci permettent nombre d'analyses, d'études différentielles, de mesure des facteurs de risques biologiques ou sociaux.

Cette source abondante d'information ne suffit cependant pas aux besoins croissants de la recherche démographique de plus en plus tournée vers l'explication des phénomènes. Cela requiert nombre de variables économiques et sociales sur l'individu, son conjoint, sa famille ou son environnement, tant sur la situation actuelle que sur le passé, qui ne peuvent figurer sur un simple bulletin statistique d'état civil.

Par ailleurs, l'exigence de l'exhaustivité n'est pas toujours compatible avec le recueil de données détaillées de bonne qualité. La cause du décès enregistrée, par exemple, comporte souvent beaucoup d'imprécision⁽¹³⁾, de confusion entre causes initiale et immédiate, tandis que l'évolution de la nomenclature pose des problèmes de comparabilité dans le temps (Vallin et Meslé, 1988, 1998). Autre exemple, le poids à la naissance, donnée présente dans nombre de bulletins européens, n'est souvent qu'approximatif ou, encore, l'activité professionnelle déclarée (celle des parents pour une naissance ou celle du défunt pour un décès) est souvent trop vague. La qualité des données ainsi recueillies varie bien sûr dans le temps et dans l'espace. Elle dépend des pratiques et diagnostics du corps médical, de la compétence du

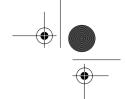




⁽¹²⁾ Les résultats sont le plus souvent publiés par année, plus rarement par trimestre. Ils le sont souvent dans des délais relativement longs : de 1 à 2 ans, ou même parfois plus, y compris dans certains pays du Nord comme la Belgique.

 $^{^{(13)}}$ En Europe par exemple, les causes de décès mal définies varient selon les pays de 1 à 12 % vers 1990 (Meslé, 1995).





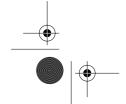
personnel des bureaux d'état civil, des règles de codage et de contrôle des données mais aussi, souvent, de la qualité des documents administratifs ou médicaux à partir desquels sont remplis les bulletins statistiques.

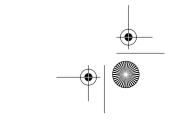
Un autre problème, crucial pour les comparaisons dans le temps ou dans l'espace, est la variabilité des définitions légales des événements, en particulier du mort-né et de la naissance vivante. Rien qu'en Europe, malgré les recommandations de l'OMS et les efforts d'homogénéisation statistique dans la région, les critères d'enregistrement varient encore sensiblement (Gourbin et Masuy-Stroobant, 1995). Par exemple, alors que l'OMS recommande depuis longtemps que soit enregistrée comme naissance vivante celle de tout enfant ayant manifesté un signe de vie quelconque, en 1998, 5 pays européens sur 22 restreignaient encore le critère en limitant le type de signe de vie requis ou en exigeant une durée de vie minimum (République tchèque). Cela conduit à 5 définitions différentes. La même année, seuls quatre pays suivaient la recommandation de l'OMS de 1975 sur les mort-nés⁽¹⁴⁾ et, en 2003, il existe encore en Europe sept définitions différentes du mort-né. Cela conduit à des difficultés et exige la plus grande prudence dans les comparaisons internationales, quand notamment elles concernent des phénomènes rares et sensibles aux changements de définitions, comme la mortinatalité, la périnatalité ou la mortalité infantile dans les pays du Nord. Selon les définitions retenues, on peut même obtenir des classements différents des pays (Masuy-Stroobant, 1994; Höhn, 1981).

b) Situation dans les pays du Sud

Ces quelques problèmes inhérents à tout système d'état civil sont toutefois peu de chose comparés à ceux que rencontrent la plupart des pays du sud. Sans entrer ici dans trop de détails⁽¹⁵⁾, disons que des problèmes d'intensité variable selon les régions se posent au niveau de la couverture, du type de données recueillies et de leur exploitation.

— La couverture des faits par le système est souvent incomplète, parfois même inconnue, assez rarement au-dessus de 90 %(16). La situation est particulièrement mauvaise en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne où, dans certains cas, l'état civil ne fonctionne réellement que dans les zones urbaines. De manière générale, le taux de couverture est toujours plus faible dans les campagnes que dans les villes. Il est souvent plus bas pour les décès (de 15 à 60 % en Afrique noire) que pour les pour les naissances (30 à 80 %)



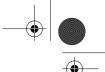


⁽¹⁴⁾ D'après ces recommandations, une fausse couche doit être considérée comme ayant donné naissance à un mort-né dès lors que la gestation a duré au moins 22 semaines ou que l'enfant pèse plus de 500 gr. Seuls la Finlande, le Portugal, la Belgique et la Pologne les suivent actuellement.

⁽¹⁵⁾ Pour plus d'information, on pourra se reporter aux ouvrages spécialisés donnant soit une vue d'ensemble mondiale (Nations unies, 1985) soit des perspectives par grande région, par exemple pour l'Afrique (François, 1988 ; Gendreau, 1993 ; Garenne et Zanou, 1995).

⁽¹⁶⁾ Selon une enquête déjà assez ancienne auprès de 112 pays, les Nations unies ont estimé que sur 93 pays du Sud seuls 28 pour les naissances, 25 pour les décès et 19 pour les mariages bénéficiaient d'un taux de couverture supérieur à 90 %, ce taux étant inconnu pour 10 autres (Nations unies, 1985, p. 37). On manque d'informations récentes précises mais, globalement, il semble que les choses n'ont pas beaucoup changé depuis.







et il est encore plus faible pour les mariages. Dans un certain nombre de pays, la couverture s'est améliorée avec le temps (en Afrique du Nord ou en Amérique latine par exemple), dans d'autres, elle stagne ou a peut-être même régressé.

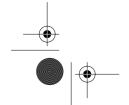
— Les données recueillies varient d'un pays à un autre. Elles se limitent toutefois assez souvent au minimum: sexe, date de l'événement (ou de l'enregistrement), lieu de l'événement, âge de la mère (pour une naissance) ou du défunt (pour un décès). Parfois figurent aussi l'état matrimonial (de la mère ou du défunt), la nationalité ou la profession du père. Il est beaucoup plus rare de trouver des variables comme la parité et l'instruction de la mère (ou du père), la durée de gestation et le poids de l'enfant à la naissance (Nations unies, 1985, p. 41).

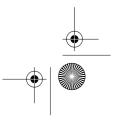
— L'exploitation, la publication et l'analyse des données d'état civil ne sont, en général, que très partielles et lacunaires, conduisant dans le meilleur des cas à la publication de quelques données de base comme le nombre annuel d'événements ou sa distribution selon le sexe et le groupe d'âges (de la mère ou du défunt). Beaucoup d'informations ne sont pas exploitées et, quand elles le sont, c'est souvent avec un retard considérable (de 2 à 5 années).

La faiblesse et les insuffisances des systèmes d'état civil dans les pays du Sud dépendent d'un grand nombre de facteurs enchevêtrés : le système lui-même (défaut d'infrastructures, de moyens, de personnel compétent d'enregistrement ou d'exploitation), de la population (méconnaissance ou manque de motivation), des pouvoirs publics (qui n'accordent au problème qu'une faible priorité). Nombre de projets, impulsés ou non de l'extérieur, ont visé à en améliorer le fonctionnement, notamment en Afrique sub-saharienne, mais la plupart n'ont conduit qu'à de minces résultats. En réalité, l'état civil ne peut fonctionner correctement sans une administration territoriale forte et organisée, sans obligations et sanctions juridiques réelles, sans prise de conscience de la population. Que faire en attendant ? Exploiter et analyser ce qui peut l'être (les données des villes par exemple), motiver les instituts de statistique, spécialiser des démographes dans le domaine, réhabiliter autant que possible l'image de ce système d'information. Mais, dans nombre de pays, il faudra certainement attendre encore longtemps avant que l'état civil devienne une source fiable de mesures démographiques nationales et permette d'alimenter de véritables registres de population.

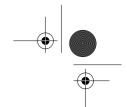
2) Les registres de population

Dès le XIX^e siècle, des registres de population ont été mis en place dans quelques pays européens, avec des objectifs plus larges que ceux de l'état civil. Le registre de population peut être défini comme un système permanent et continu d'informations démographiques et sociales sur chaque individu et ménage résidant sur un territoire donné. D'abord local, souvent maintenant national (on parle alors de registre national), il devient progressivement une









source primordiale et prometteuse d'informations administratives et scientifiques avec bien sûr ses avantages et ses limites⁽¹⁷⁾.

a) Les registres communaux de population : philosophie et contenu

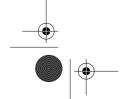
Le système du registre communal n'est pas nouveau : il date de 1749 en Suède, de 1847 en Belgique⁽¹⁸⁾, de 1850 aux Pays-Bas, de 1924 au Danemark. En 2003, neuf des quinze pays membres de l'Union européenne étaient dotés de registres⁽¹⁹⁾, ainsi que six pays d'Europe de l'Est.

Le principe des registres est de rassembler sur chaque individu résident d'une commune un certain nombre d'informations. Le contenu varie d'un pays à un autre. Le plus souvent, y figurent les noms et prénoms, le sexe, les date et lieu de naissance, l'adresse, l'état matrimonial, la nationalité, ou encore la profession, la date et le lieu du décès éventuel; on peut aussi y trouver la date de mariage, la résidence antérieure et le lien avec le chef de ménage. Tous les changements de situation y sont consignés par une déclaration obligatoire ou par une procédure de couplage avec d'autres fichiers : naissances, décès, changements de résidence, mariage, divorce ou changement de profession. Pour chaque migration par exemple, les registres belges consignent la date d'entrée dans la commune et le lieu de provenance ainsi que la date de sortie et le lieu de destination.

Leur principe de fonctionnement est relativement simple. Le registre est créé à partir d'un recensement initial de la population de droit : on y consigne les informations retenues sur chaque individu. Il est organisé par ménage et unité de logement. Par la suite, le registre (autrefois manuel, aujourd'hui informatisé) est régulièrement et rapidement mis à jour par l'enregistrement des changements observés, soit en continu, grâce aux informations recueillies à l'état civil et par les instances chargées de l'enregistrement des changements de résidence, soit périodiquement (tous les dix ans en Belgique, depuis 1866), à l'occasion de chaque recensement ultérieur.

Outre les divers usages administratifs (identification des personnes, mise à jour des listes électorales, des rôles d'imposition, des fichiers d'affiliés aux régimes sociaux...), le registre présente des intérêts évidents pour la statistique et la démographie.

- Il peut fournir à tout moment une estimation de la population de droit de chaque commune et de sa composition en fonction de différentes caractéristiques, ainsi que de son mouvement (natalité, mortalité et migrations, internes ou internationales).
- Il constitue une observation suivie, une sorte d'observatoire biographique, puisque l'on rassemble et conserve sur chaque individu (et ménage)



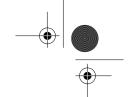


⁽¹⁷⁾ Pour quelques écrits sur les registres de population, voir par exemple United Nations (1969), Verhoef et van de Kaa (1987) ou Poulain *et al.* (1995).

⁽¹⁸⁾ La Belgique a suivi en cela, peu après son indépendance (1830), une prescription ancienne de la Révolution française (de 1791) de tenir *des listes nominatives des habitants* par municipalité, une prescription qui n'a pratiquement jamais été suivie en France.

⁽¹⁹⁾ Seuls l'Autriche, la Grèce, la France, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni n'ont aucun système de ce genre.





l'ensemble des divers événements démographiques qui le concernent tout au long de sa vie. Il permet de combiner des approches transversales et longitudinales.

— Il facilite la préparation et l'évaluation des recensements de population et il est une bonne base de sondage pour les enquêtes. Certains pays disposant d'un enregistrement continu des migrations ont même cessé de procéder à des recensements, estimant que leurs systèmes d'enregistrement des événements suffisent à alimenter correctement le registre de population.

Mais il y a souvent plus d'un pas du principe à la réalité.

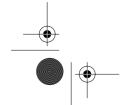
Une trentaine de pays disposent aujourd'hui de registres de population. Les principes de base sont partout les mêmes mais le contenu, l'organisation et la qualité varient. On peut, en simplifiant, opposer les systèmes très fiables et très organisés des pays nordiques, de la Belgique ou des Pays-Bas aux systèmes beaucoup moins rigoureux comme ceux de l'Allemagne ou de l'Italie, où la mise à jour (parfois encore manuelle) des données est faite avec retard et souffre d'omissions, où, en définitive, le registre n'est pas encore l'axe central du système communal d'informations et de gestion.

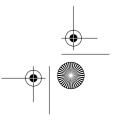
À cet égard, il convient de distinguer les systèmes centralisés au niveau de l'ensemble du pays (Benelux et pays nordiques) des systèmes locaux, informatisés ou non, où les informations n'existent qu'au niveau communal (Poulain, 1995). La centralisation, qui conduit à une sorte de super-registre couvrant la totalité du pays, favorise incontestablement la qualité de l'information (chasse aux doubles comptes, renforcement des contrôles...). Elle facilite aussi le couplage entre le registre central de population et d'autres registres administratifs (logements, sécurité sociale...). Sous certaines conditions, cela permet même de remplacer le recensement classique. En Belgique, l'extension du communal au national a demandé une quinzaine d'années entre l'adoption de l'idée (1966) et sa mise en œuvre légale et pratique (1983). Toute information déclarée au registre communal de population est désormais transmise par voie informatique au registre national qui modifie instantanément en son sein le dossier individuel correspondant et envoie un accusé de réception avec la nouvelle fiche individuelle. Un système fiable et rapide.

b) Limites et dangers

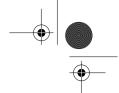
S'il constitue une source très précieuse pour le démographe, le registre de population comporte aussi des limites (notamment quant à la nature et à la qualité des données) et peut même présenter des dangers (risques d'atteinte au respect de la vie privée).

La nature des données. Un registre contient naturellement, avant tout, des informations intéressant les administrations communales (et centrales). On y trouve bien des variables démographiques mais fort peu de données économiques, sociales, sanitaires, culturelles (notons, par exemple qu'en Belgique ni les mort-nés ni les enfants « présentés sans vie » n'y figurent). Le registre à lui seul n'est donc pas assez complet pour permettre de véritables analyses démographiques différentielles.









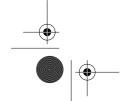
La qualité des données. La qualité des informations rassemblées dépend des moyens, des compétences du personnel communal, ainsi que de la motivation de ce dernier et de celle des déclarants. L'émigration (surtout hors des frontières nationales) est généralement mal saisie. Il est en effet assez fréquent que les départs ne soient pas notifiés alors que les raisons de déclarer une arrivée sont plus contraignantes. Si le registre est centralisé, une part des omissions de départs peut être comblée grâce à l'enregistrement de l'arrivée dans une autre localité, mais cette procédure est quasi impossible à mettre en œuvre pour des départs à l'étranger. Les changements de profession aussi souffrent souvent de sous-enregistrement.

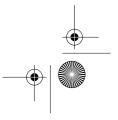
L'accès à l'information. L'accès aux données du registre doit évidemment être strictement réglementé et limité, par respect de la vie privée⁽²⁰⁾. D'un côté, là où existe un registre, les lois sont rigoureuses et l'accès aux données est généralement difficile. De l'autre, là où il n'existe pas de registre, c'est en partie parce que, comme en France par exemple, il subsiste un doute sur la capacité de ces lois à préserver efficacement la confidentialité des données.

En définitive, un bon registre de population est une source incomparable d'informations sur la dynamique démographique locale ou nationale et sur les migrations internes. Il peut même parfois remettre en cause l'utilité des recensements. En revanche, il ne supprimera sans doute jamais le besoin d'enquêtes.

3) Les observatoires de population

« Observatoire de population », « laboratoire de population », « observatoire permanent », « système de surveillance démographique », les expressions varient au fil des expériences mais la réalité qu'elles recouvrent aussi⁽²¹⁾. Quoi qu'il en soit, l'observatoire de population, au sens où il faut l'entendre ici et dont il sera plus amplement question au chapitre 124 consacré par Gilles Pison à cette voie très particulière et originale de collecte démographique, peut se définir comme une méthode d'observation continue et longue sur une petite région ou une société bien circonscrite, dont les objectifs sont à la fois la mesure et la compréhension des changements socio-démographiques et sanitaires. Au départ, faute d'état civil fiable, l'idée est simplement de mettre sous observation constante, ou du moins très régulière, la population entière d'une zone géographique choisie à cet effet, généralement une petite zone rurale, comme dans les observatoires de

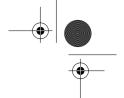




⁽²⁰⁾ D'autant plus que dans les pays les plus avancés en la matière comme la Belgique, chaque personne n'a plus qu'un seul numéro d'identité nationale, qui permet aux différents fichiers administratifs de communiquer entre eux. En 1995, l'Union européenne a d'ailleurs officiellement attiré l'attention sur les risques d'atteinte aux libertés individuelles que présentent ces possibilités d'appariements entre fichiers de données individuelles.

⁽²¹⁾ On trouve aussi dans la littérature anglo-saxonne la dénomination de *Prospective Community Studies* (pour une bonne synthèse, voir Das Gupta *et al.*, 1997).





Gambie ou du Sénégal⁽²²⁾, plus rarement une zone plus vaste comme celle de Matlab au Bangladesh⁽²³⁾.

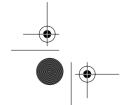
Les techniques même de l'observation peuvent varier énormément. Cela va de l'enquête à passages répétés et fréquents (tous les trois ou six mois) à des systèmes d'enregistrement permanent combinés à des recensements périodiques. En outre, sur cette observation de base, se greffent généralement de multiples enquêtes aux thèmes les plus variés. L'intérêt et la richesse de ces observatoires dépend beaucoup de leur pérennité, qui permet de retracer des évolutions sur une longue période : 10, 20, 30 ans ou même davantage. Les effectifs concernés sont, en contrepartie, faibles (3 000 à 8 000 ménages, le cas du Matlab restant exceptionnel) et non représentatifs.

Prenons quelques exemples. Au Burkina Faso, dans le cadre d'un projet de recherche sur les niveaux, tendances et facteurs de la mortalité et de la santé des enfants, trois zones rurales assez diversifiées sur les plans économique, ethnique et sanitaire, comprenant 37 villages au total, environ 3 800 ménages et 34 000 personnes, ont été suivies de 1986 à 1994. Après le recensement initial, des visites ont régulièrement eu lieu tous les six mois (enquêtes à passages répétés), tandis que, parallèlement, quelques opérations plus spécifiques étaient effectuées au niveau du ménage (sur les migrations en 1994-1995) ou du village (sur les caractéristiques sociales, agricoles et foncières).

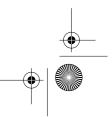
Autre exemple, en 1985, l'INED a mis en place, à Mlomp (Casamance), un nouvel observatoire de population, venant compléter ceux, plus anciens, de Niakhar et de Bandafasi (Pison et al., 2001; voir aussi le chapitre 124 ci-après). L'objectif, essentiellement démographique au départ, était de mesurer les niveaux et les tendances de la fécondité, de la mortalité (y compris les causes), de la nuptialité et des migrations (définitives ou saisonnières) de cette petite population rurale de 11 villages (6 220 personnes en 1985, 7 600 en 2000). Après un recensement initial réalisé fin 1984, les données ainsi recueillies sur la population ont été régulièrement mises à jour par une enquête annuelle, tandis que, parallèlement, des enquêtes plus ciblées étaient menées sur des sujets très divers: conditions d'accouchement, alimentation, croissance des enfants, contraception, sida, etc.

L'utilité de ces observatoires n'est plus à démontrer : ils fournissent des données démographiques très riches, permettant des analyses longitudinales à partir de données individuelles et collectives (ménages, villages), sur lesquelles peuvent se greffer nombre d'observations économiques, sociales, sanitaires, etc. ouvrant la voie à l'analyse explicative. Ce sont, en particulier, des sources privilégiées pour l'étude des évolutions à long terme. Les informations recueillies sont généralement de bonne qualité.

Les limites sont néanmoins tout aussi évidentes. La principale tient au caractère très local de l'information dont la représentativité, aussi parfaite qu'elle soit pour la localité étudiée, ne va pas au-delà des frontières de la



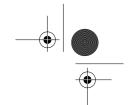




⁽²²⁾ Le premier observatoire sénégalais a été mis en place en 1963 par l'ORSTOM (devenu IRD) à Niakhar sur une zone de 30 villages regroupant 25 000 habitants.

⁽²³⁾ Quelque 200 villages regroupant 200 000 habitants suivis depuis plus de trente ans.





zone étudiée. En aucun cas on ne peut extrapoler les résultats obtenus au niveau national, ni même régional. En revanche, si, comme au Sénégal, on dispose de plusieurs observatoires, les informations obtenues peuvent donner une idée de l'ampleur des variations géographiques. Mais le principal intérêt des observatoires réside en fait dans leur apport à la compréhension des phénomènes et de leurs évolutions plus que dans la mesure des niveaux d'intensité. Par ailleurs, la durée, le coût, les procédures délicates de couplages entre enquêtes, la lourdeur de l'exploitation, les problèmes liés aux petits nombres, la complexité des analyses (pas toujours menées jusqu'au bout), confinent cette technique dans une optique plutôt expérimentale préalable ou complémentaire à des procédures plus sommaires mais pouvant prétendre à la représentativité.

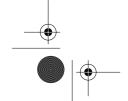
Malgré leurs limites, les observatoires de population constituent un outil essentiel de la recherche et des études dans les régions du Sud. Bien sûr, ils requièrent compétence, stabilité et motivation du personnel scientifique, des moyens financiers, du temps (un aspect insuffisamment pris en compte par les décideurs et bailleurs de fonds). Mais, dans bien des contextes, c'est à ce prix que l'on peut (ou pourrait) améliorer notre compréhension des réalités et des changements.

IV. - Le recensement

Le recensement est sans aucun doute l'outil le plus ancien de collecte de données démographiques (Hecht, 1977; Tabutin, 1984b), le plus connu du public aujourd'hui, le plus débattu aussi, de divers points de vue (coût, utilité sociale, respect de la vie privée...). Au-delà d'un bref rappel de quelques généralités, il est utile d'examiner plus en détail ses raisons d'être, les problèmes de qualité et le besoin d'adapter la collecte de l'information aux réalités du monde moderne, ce qui conduit naturellement à la recherche d'alternatives possibles au recensement classique.

1) Une définition et quelques généralités

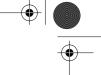
Les Nations unies (1992b, p. 3) définissent le recensement de la population⁽²⁴⁾ comme « l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays ». Cette définition reprend pour l'essentiel les précédentes (Nations unies, 1958, 1970), en dehors du fait qu'elle inclut désormais la notion de diffusion de





⁽²⁴⁾ On trouvera aussi comme dénominations : recensement, recensement général de la population, ou encore recensement de la population et de l'habitat (tout recensement inclut des questions sur le logement, l'unité statistique de base).



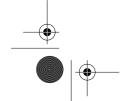




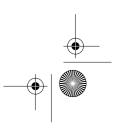
l'information. Cela peut paraître banal, mais c'est révélateur de l'importance de la proportion d'informations jamais exploitées et souvent définitivement perdues alors qu'elles ont été recueillies à grands frais avec l'appui des Nations unies ou d'autres bailleurs de fonds. Le recensement vise avant tout à obtenir une sorte de photographie de la population : il permet d'en connaître, à un moment donné, la taille, la distribution géographique et la répartition en fonction d'un certain nombre de caractéristiques socio-économiques et démographiques. Il est en outre assez souvent utilisé pour obtenir certaines informations sur le mouvement. Presque toujours, il comporte des questions sur la migration car, en l'absence de système d'enregistrement continu, c'est l'outil le plus performant pour recueillir des données sur les migrations internes à un niveau géographique assez fin. Dans les pays du Sud, le recensement est aussi souvent utilisé pour recueillir de l'information sur la fécondité et la mortalité. Dans le cas de la migration comme dans celui de la fécondité, il peut s'agir de simples données d'état (lieu de naissance ou de résidence au recensement précédent, nombre d'enfants déjà nés, etc.), de même nature que les autres questions censitaires classiques, mais on inclut aussi parfois des questions directes sur les événements survenus au cours d'une période récente (généralement les 12 derniers mois).

Les quatre grands principes du recensement sont l'exhaustivité (il doit toucher tous les habitants d'un territoire donné), le dénombrement individuel (il recueille des informations sur chaque individu)(25), la simultanéité (l'information recueillie porte sur la situation à une seule et même date et pour ce faire l'opération doit être exécutée en quelques jours) et, enfin, la périodicité (le recensement doit être répété à intervalles réguliers). Ajoutons à cela que, contrairement aux enquêtes, il ne peut guère être exécuté que par l'État, non seulement en raison des énormes ressources humaines, techniques et financières qu'il requiert, mais aussi parce qu'il est étroitement lié à des enjeux administratifs et politiques majeurs.

Le recensement est aujourd'hui une pratique quasi universelle, à deux types d'exception près. D'une part, certains pays développés, comme le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Suède, estiment leur population à partir de leurs registres de population sans plus faire de recensement. D'autre part, quelques pays en développement n'ont pas pu, pour diverses raisons, réaliser de recensement. Entre 1975 et 1984, 191 pays, sur un total de 213, en ont effectué un ; 95 % de la population mondiale a ainsi été recensée durant cette décennie⁽²⁶⁾. Depuis 1990, en dehors des pays en guerre (République démocratique du Congo, Angola, Afghanistan...) ou de pays où le recensement est politiquement tabou (Liban), presque tous les pays ont fait un recensement. Les pays d'Afrique sub-saharienne, longtemps très en retard en



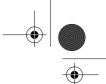




⁽²⁵⁾ C'est entre autres ce qui le distingue du *recensement administratif*, une pratique héritée de la colonisation parfois encore utilisée en Afrique, qui consiste à recueillir sur chaque ménage quelques informations agrégées (nombre de personnes par sexe, nombre de jeunes et d'adultes, nombre d'étrangers...).

⁽²⁶⁾ Pour une vision mondiale, voir United Nations, 1991; pour l'Europe, voir Eggerickx et Begeot, 1993, ou Redfern, 1987.







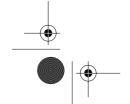
ce domaine, disposent désormais presque tous d'au moins deux recensements⁽²⁷⁾. L'Afrique du Nord en est à quatre ou cinq depuis les années 1950. L'intervalle entre recensements est régulièrement de 10 ans en Amérique (Nord et Sud), dans les pays lusophones et souvent dans les anciennes colonies anglaises. Il est plus variable ailleurs, de l'ordre de 11 à 12 ans actuellement en Afrique, de 8 à 10 ans en Europe dans les années 1980 et 1990 (tableau 2). Seuls le Japon et l'Irlande recensent leur population tous les

Le contenu des questionnaires de recensement et donc la richesse de l'information varient énormément d'une région ou d'un pays à un autre. En dehors des variables incontournables que sont l'âge, le sexe, l'état matrimonial, on trouve très souvent des questions sur la nationalité, le niveau d'instruction et la profession. Au reste, la quantité et la nature des questions posées sont très variables. Il faut aussi compter avec la grande variabilité et les changements de définitions qui rendent parfois délicates les comparaisons dans l'espace et dans le temps. On peut distinguer les recensements lourds (bulletins de ménage et bulletins individuels avec 50 à 70 questions) des recensements légers (une feuille collective avec une vingtaine de questions, comme en Afrique et en Asie du Sud).

Tableau 2. – Dates et types des trois dernières opérations de DÉNOMBREMENT, SELON LEUR NATURE, DANS L'EUROPE DES QUINZE

Pays Mode opératoire (le plus récent)		Dates (mois et année)				
Recensements classiques						
Allemagne	Dépôt- retrait du questionnaire					
Autriche	Dépôt-retrait du questionnaire	05.81	05.91	05.01		
Belgique	Envoi-retour du questionnaire par courrier	03.81	03.91	10.01		
Espagne	Dépôt-retrait du questionnaire	03.81	03.91	11.01		
France	Dépôt-retrait du questionnaire	03.82	03.90	03.99		
Grande-Bretagne	Dépôt du questionnaire, retour par poste	03.81	04.91	04.01		
Grèce	Interview par agent recenseur	04.81	03.91	04.01		
Irlande	Dépôt-retrait du questionnaire	04.81	04.91	04.02		
Italie	Dépôt-retrait du questionnaire	10.81	10.91	10.01		
Luxembourg	Dépôt-retrait du questionnaire	03.81	03.91	02.01		
Portugal	Dépôt-retrait du questionnaire	03.81	03.91	03.01		
Dénombrement sur registres ou à partir d'enquête						
Allemagne	À partir d'enquête		04.91			
Danemark	Sur registres	01.81	01.91	01.01		
Finlande	Sur registres	11.80	12.90	12.00		
Pays-Bas	Sur registres et enquêtes	04.81	04.91	01.01		
Suède	Sur registres	09.80	11.90			

⁽²⁷⁾ Seuls Djibouti, l'Éthiopie, le Tchad et la République démocratique du Congo n'ont encore fait qu'un seul recensement.











2) Avantages et faiblesses du recensement classique

Si, comme on vient de le voir, le recensement classique, tel qu'il vient d'être décrit, reste le modèle le plus courant d'observation de l'état d'une population, au point d'avoir presque atteint l'universalité, grâce aux immenses efforts déployés dans les pays en développement au cours des dernières décennies, celui-ci est aujourd'hui battu en brèche dans les pays les plus avancés en raison de l'évolution des besoins et de l'apparition de modèles alternatifs.

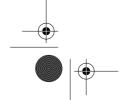
Les avantages du recensement sont très importants. L'exhaustivité lui permet d'offrir une couverture statistique totale, allant du niveau le plus large (le pays) au plus local que sont la commune, le quartier ou même la zone de dénombrement et, finalement, le ménage⁽²⁸⁾ (ou le logement). Il détermine les populations officielles de toutes les unités administratives. Il permet d'étudier toutes sortes de sous-groupes ethniques, sociaux ou professionnels, etc. au niveau le plus fin. Il est aussi la seule source pour une analyse des migrations internes jusqu'à l'échelon local. Il est enfin une base primordiale de sondage pour toute enquête auprès de la population, dont seuls les quelques pays européens ayant un registre de population peuvent se passer. En définitive et peut-être surtout, il est, bien au-delà des besoins propres à la recherche démographique, un instrument indispensable à l'aménagement du territoire, à la gestion (publique ou privée) des affaires économiques et sociales, nationales ou locales.

Mais le recensement ne fait plus l'unanimité, il est de plus en plus contesté tant par les producteurs de données que par les utilisateurs et même, parfois, la population. En effet, en dépit de ses avantages, il présente aussi des *faiblesses et des inconvénients*, d'ordre technique, méthodologique et éthique. Citons brièvement les points les plus importants⁽²⁹⁾.

Périodicité. L'intervalle entre deux recensements, généralement de l'ordre de 10 ans, est trop long pour rendre compte assez rapidement des évolutions en cours.

Délais de publication. Trop souvent, les délais d'exploitation et surtout de publication sont très longs. Ils s'étalent souvent sur 5 ans, parfois davantage⁽³⁰⁾. Lorsque les résultats sont publiés (notamment au niveau local), ils sont souvent totalement dépassés.

 $Co\hat{u}t$. Le recensement classique est l'opération de collecte la plus coûteuse de toutes, du moins en budget propre⁽³¹⁾. Ce coût varie bien sûr







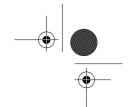
⁽²⁸⁾ Voir par exemple à cet égard les travaux de Françoise Bartiaux (1991) sur les ménages des personnes âgées à partir des recensements américain, australien et italien.

⁽²⁹⁾ Pour plus de détails, voir notamment l'analyse de Philip Redfern (1987) sur les problèmes et l'avenir des recensements en Europe.

⁽³⁰⁾ En dépit de la pratique très répandue d'exploitations échelonnées (par échantillon au 25°, au 5°, etc.) et des progrès informatiques incontestables (accélération de la saisie et des contrôles, lecture optique, etc.).

⁽³¹⁾ S'il fallait prendre en compte le coût total de l'enregistrement continu des événements permettant de constituer des registres de population, cette affirmation serait certainement plus nuancée





beaucoup d'un pays à un autre⁽³²⁾. La tendance actuelle en Europe (et sans doute ailleurs) est de chercher à le réduire, dans toute la mesure du possible, en allégeant le questionnaire, en diminuant la fréquence ou encore, plus radicalement, en envisageant des alternatives. Ce problème financier est particulièrement aigu dans les pays les plus pauvres, là où, précisément, le recensement reste la première source d'informations démographiques.

Contenu. En raison de l'envergure de l'opération, le questionnaire d'un recensement classique doit être aussi simple que possible. Les questions doivent être en nombre réduit. Elles doivent être faciles à poser et les réponses faciles à donner. Les questions délicates comme celles concernant les revenus ou certains aspects de la vie privée, de même que les questionnaires complexes, par exemple sur l'histoire génésique, migratoire, professionnelle, etc. des individus, en sont exclus. C'est un instrument essentiellement diachronique.

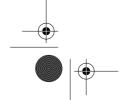
Qualité. Pas plus que les autres systèmes d'informations, le recensement n'est parfait. Son objectif d'exhaustivité se heurte toujours à des problèmes de couverture (sur- ou sous-estimation de certaines sous-populations), tandis que les réponses ne sont pas toujours le strict reflet de la réalité.

À ces problèmes techniques ou organisationnels, s'ajoute de plus en plus un obstacle propre aux sociétés démocratiques modernes : le respect de la vie privée. Le recensement est certes utile et confidentiel⁽³³⁾ mais il est de plus en plus difficile d'en convaincre la population. La crainte grandissante d'une intrusion dans la vie personnelle conduit à voir dans le recensement une emprise supplémentaire de la bureaucratie qui, de surcroît, coûte cher au contribuable. Nombre de groupes de pression ou de mouvements anti-recensement ont vu le jour en Europe dans les années 1980 et 1990 (en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, en Belgique, etc.). Cette contestation, sans aller jusqu'à conduire à l'abandon du recensement (sauf peut-être aux Pays-Bas), en a parfois gravement perturbé la qualité (non-réponses, falsification des réponses).

Face à ces difficultés multiples, on en est venu ici ou là à la recherche d'alternatives plus ou moins radicales.

3) Les alternatives au recensement classique

À l'échelle mondiale, le recensement classique continue, certes, on l'a vu, de tenir la première place et il restera, me semble-t-il, longtemps indispensable dans la plupart des pays du Sud, même si son contenu nécessiterait parfois d'être révisé. Cependant, quelques pays, souvent parmi les plus riches et les plus avancés sur le plan statistique (registres, couplages de fichiers, etc.), ont entrepris depuis les années 1980, de mettre en œuvre d'autres

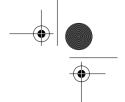




⁽³²⁾ De 2 à 5 dollars par habitant en Europe, de 5 dollars au Canada et aux États-Unis dans les années 1980 (Redfern, 1987). Les coûts des recensements augmentent sensiblement dans les pays du Sud. En Belgique, ils sont passés de 12,4 millions d'euros en 1981 à 25 millions en 1991, aux États-Unis de 1 milliard de dollars en 1980 à 2,6 milliards en 1990 (10 dollars par habitant).

 $^{^{(33)}}$ On s'en sert néanmoins en Belgique et en Allemagne pour actualiser les registres de population.





formes de collecte pouvant tenir lieu de recensement, dans un souci d'économie et d'efficacité (délais, nature et qualité des données).

Le micro-recensement

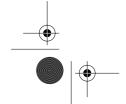
Certains pays ont tenté de remplacer, de temps à autre, un recensement classique par un micro-recensement, qui n'est rien d'autre, en fait, qu'une enquête démographique par sondage d'envergure plus ou moins importante. En Allemagne, par exemple, en 1981 et en 1991, une enquête nationale auprès de 1 % de la population a été menée de part et d'autre du recensement général classique de 1987. Un micro-recensement a également été conduit en Russie, en 1994, faute de pouvoir procéder à un recensement général de la population suffisamment tôt après l'éclatement de l'URSS pour pouvoir connaître les bouleversements démographiques qui l'ont suivi. L'appellation micro-recensement prête à confusion car, faute d'exhaustivité, une telle opération ne peut évidemment pas tenir lieu de recensement. Mieux vaudrait parler d'enquête intercensitaire car l'objectif est essentiellement de réduire les inconvénients du délai trop long qui s'écoule entre deux recensements dont le coût empêche d'augmenter la périodicité. On devrait donc classer parmi les enquêtes cette pseudo-alternative.

Le recensement léger assorti d'une enquête approfondie

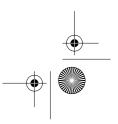
L'ensemble de la population ne reçoit qu'un questionnaire léger limité à quelques questions de base sur la population et le logement mais pour une fraction assez importante (de 10 à 25 %) de la population, le questionnaire est beaucoup plus complet, portant sur de nombreuses variables concernant l'instruction, l'emploi, les migrations, la fécondité, etc. C'est le système adopté en Amérique du Nord, dans quelques pays latino-américains (Brésil, Venezuela) ou encore en Hongrie et en Russie. Il accélère la procédure d'exploitation et permet d'approfondir certains thèmes sur un échantillon important⁽³⁴⁾. Cette méthode a été proposée pour réduire les coûts et améliorer les performances de recensements africains (Gubry *et al.*, 1996), mais elle se heurte encore trop souvent à des résistances de la part d'offices statistiques habitués à miser sur la manne budgétaire que représente le recensement classique.

Le recensement allégé relié à des registres administratifs

Dans le même état d'esprit, certains pays, en fait les pays nordiques (Suède, Finlande et Norvège), n'effectuent plus que des recensements très légers immédiatement enrichis par un couplage avec les informations provenant de différents registres administratifs (éducation, logements, revenus...), connectés entre eux. À la limite on pourrait dire que ces mini-recensements ne sont que des opérations ad hoc visant à contrôler périodiquement

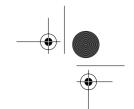






 $^{^{(34)}}$ En Hongrie, en 1990, 20 % des ménages ont reçu le questionnaire long (63 questions au lieu de 29 dans le questionnaire court) ; aux États-Unis, en 1990, ce fut le cas de 17 % des ménages (avec 59 questions au lieu de 14 dans le questionnaire abrégé).





l'exhaustivité des estimations de population tirées des registres. En tout cas, ce système est plus rapide et de coût marginal relativement modeste.

Les opérations de dénombrement exclusivement fondées sur les registres et enquêtes

Deux pays, le Danemark depuis 1980 et les Pays-Bas depuis 1981, ne font plus du tout de recensement général de la population au sens classique du terme (Eggerickx et Begeot, 1993; Redfern, 1987). Au Danemark, le recensement a été remplacé par une exploitation combinée des données de sept registres différents (population, immeubles, entreprises, salaires, emploi, revenus et instruction). Aux Pays-Bas, il en est de même à partir de trois sources : registre de population, enquête sur l'emploi et enquête sur les logements. Après son recensement de 2001, le dernier, la Belgique va passer à un système analogue s'appuyant sur le registre de population et trois banques de données (logement, instruction, caractéristiques socio-économiques) à créer, notamment à partir de l'opération de 2001.

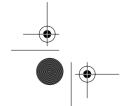
Les avantages de ces deux dernières alternatives sont clairs : variété et richesse de l'information, rapidité d'exécution, moindre coût, plus grande fréquence peut-être des opérations, pas de participation directe de la population. Mais elles ne sont possibles que dans les quelques pays qui ont une tradition bien établie de registres centralisés et de qualité et qui sont capables de coupler les fichiers tout en garantissant la confidentialité des informations.

L'essai français de « recensement rénové »

En France, la rénovation en cours de la méthode de recensement part du souci primordial d'adaptation de la statistique publique aux attentes des utilisateurs, avec notamment le besoin d'actualisation plus rapide de l'information (INSEE, 2000). Au lieu d'une opération classique tous les 8 ou 9 ans, le recensement rénové repose depuis 2004 sur une collecte d'information annuelle qui ne touche à chaque fois qu'une partie de la population. La procédure retenue diffère selon la taille des communes. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, un recensement classique doit être effectué tous les 5 ans, mais ceci à raison d'opérations annuelles touchant chaque fois un cinquième différent des communes. Les communes de plus de 10 000 habitants sont, pour leur part, chacune divisée en 5 grands groupes d'immeubles. Chaque année, les logements d'un groupe sont dénombrés et 40 % des ménages sont recensés. Ainsi, en 5 ans, tous les logements de la commune auront été dénombrés mais seulement 40 % de la population aura été recensée. Les promoteurs de ce nouveau système estiment que celui-ci doit permettre de gagner 3 à 4 ans sur la fourniture de résultats, avec un coût mieux étalé dans le temps et peut-être une meilleure qualité (INSEE, 2000).

4) La qualité et la comparabilité

Le public, l'utilisateur ou parfois même le démographe oublient que tout recensement présente des erreurs, des lacunes, des insuffisances : quelle que soit la technique, l'opération est d'envergure et doit être exécutée en peu de











temps. L'ampleur des erreurs varie considérablement d'un pays à un autre, d'un recensement à un autre, selon l'expérience passée des autorités responsables, le soin mis à la préparation de l'opération, le souci de contrôle et de correction des données, selon aussi la compétence des agents recenseurs ou le degré d'instruction de la population. Didactiquement, on peut classer ces erreurs en deux grandes catégories : celles qui relèvent des réponses aux questions posées (erreurs d'observation) et celles qui ont trait à la couverture du recensement (erreurs de dénombrement). Je me limiterai ici au cas du recensement classique.

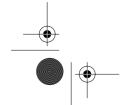
Erreurs d'observation

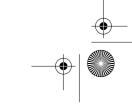
Imprécisions (volontaires ou non), confusions, fausses déclarations, non réponses, etc. tout est, bien sûr, possible, jusqu'à la déclaration de personnes fictives ou d'enfants nés après la date du recensement⁽³⁵⁾ ou de personnes décédées avant cette date. Il est bien sûr des variables qui, pour des raisons diverses (techniques, psychologiques, politiques), sont plus sujettes à erreur que d'autres : l'activité économique (profession, statut, qualification), la nationalité, l'état matrimonial parfois, le statut de résidence (quand il est demandé en termes de présent/absent/visiteur), le statut migratoire (date d'installation par exemple) ou la mortalité (les 12 derniers mois dans les pays du Sud).

Erreurs de dénombrement

Tout utilisateur devrait pouvoir en connaître l'ampleur et la nature. Aucun recensement n'est parfaitement exempt d'omissions et de doubles comptes, les premières étant, en général, plus nombreuses que les seconds. Quel est le taux d'omissions nettes ? Qui est omis ou compté à tort ? Comment redresser les résultats ? La mesure de ces erreurs est l'objectif des enquêtes de contrôle post-censitaires qui consistent à recenser à nouveau un échantillon de districts et à confronter les résultats avec ceux du recensement général⁽³⁶⁾. Tous les pays, malheureusement, ne procèdent pas à ce type de contrôle. Le tableau 3 présente quelques résultats pour l'Europe. Les omissions vont de 0,5 à 6 %, les doubles comptes (moins bien connus) de 0,5 à 5 %.

Le taux de couverture des recensements varie beaucoup selon la catégorie de population ou le milieu d'habitat. En Belgique, par exemple, en 1991, les omissions allaient de 2 % chez les Belges à 12 % chez les étrangers, de 9 % à Bruxelles à 4 % dans les autres villes et à 2 % dans le reste du pays. Aux États-Unis, en 1991, elles allaient de 2 % chez les Blancs à 5 % chez les Noirs et les Hispaniques. Dans les pays du Sud, on manque le plus souvent de mesures précises mais là où elles existent, le taux d'omission atteint souvent 5 à 10 % et il est particulièrement élevé chez les tout jeunes enfants, les hommes de 15 à 30 ans et les femmes âgées.





⁽³⁵⁾ Ils ont été estimés à environ 16 000 dans le recensement français de 1990.

⁽³⁶⁾ Pour plus de détails sur la façon de procéder et sur les résultats obtenus, voir, pour les États-Unis : Hogan, 1993 et Pauti, 1992 ; pour la France : Coëffic, 1993 ; pour le Canada : Boudreau, 1989 ; pour 12 pays d'Europe : Redfern, 1987.







Tableau 3. – Omissions et doubles comptes dans les recensements classiques de quelques pays européens autour de 1991 (selon les responsables nationaux)

Pays	Omissions	Doubles comptes	
Autriche (1991)	0,5-0,8 %	0,5-0,8 %	
Belgique (1991)	3,4 %	ε	
Espagne (1991)	2,9 %	3,0 %	
France (1990)	1,8 %	0,7 %	
Irlande (1991)	ε	ε	
Luxembourg (1991)	3	3	
Portugal (1991)	6,3 %	5,3 %	
RFA (1991)	< 1,0 %	?	
Royaume-Úni (1991)	2,0 %	?	
Suisse (1990)	1,1 %	3	

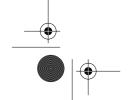
Certaines catégories de population peuvent aussi échapper presque totalement au recensement : personnes sans domicile fixe, immigrés clandestins, sans-abri, nomades, etc. Ces groupes devraient faire et font parfois effectivement l'objet de dénombrements ou d'estimations spécifiques⁽³⁷⁾.

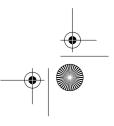
Problèmes de comparabilité

La diversité de ces erreurs, ainsi que d'autres facteurs de discordance, posent un certain nombre de problème de comparabilité des données de recensement à la fois dans le temps (pour un même pays) et dans l'espace (entre pays). Erreurs différentielles mais aussi différences ou changements de définitions de concepts utilisés (profession, milieu d'habitat, etc.) ou variations dans la composition du questionnaire et la formulation des questions (ajout, suppression, nouvelle formulation) risquent de biaiser les comparaisons. Dans leur étude de synthèse des recensements européens, Thierry Eggerickx et François Begeot (1993) arrivent à la conclusion « qu'en dehors des variables relatives aux structures (âge, sexe, état matrimonial et nationalité), la comparaison des résultats dans le temps relève souvent de la gageure pour les autres thèmes démographiques ». Les comparaisons internationales sont encore plus délicates.

5) L'avenir du recensement?

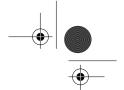
L'avenir du recensement est souvent évoqué, discuté, tant au Nord qu'au Sud, mais dans des contextes et pour des raisons différentes. La majorité des démographes et de nombreux autres utilisateurs reconnaissent *a priori* l'importance du recensement : il faut que de temps à autre tout pays puisse disposer d'une image détaillée (géographique et sociale) de sa population, de ses





⁽³⁷⁾ Dans quelques pays, on essaie de dénombrer les sans-abri par des opérations nocturnes. On en a ainsi dénombré près de 250 000 aux États-Unis, dans la nuit du 20 au 21 mars 1991. Dans certains pays comme, par exemple, la Mauritanie, les nomades font l'objet d'opérations spécifiques (enquête autour d'un échantillon de puits, par exemple, à une période de regroupement des troupeaux et des ménages).





structures et caractéristiques socio-démographiques, de son parc de logements, etc. Il y a cependant débat sur le meilleur moyen de réaliser cet objectif.

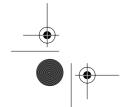
Dans les pays développés, le débat porte, d'une part, sur la pérennité du recensement classique face à d'autres sources susceptibles de satisfaire les mêmes besoins à moindre coût, et, d'autre part, sur l'adéquation des réponses qu'il peut apporter aux grandes questions d'aujourd'hui, sur son utilité sociale. L'abandon du recensement classique peut effectivement être envisagé dans les pays ayant d'excellents registres de population et le pas a déjà été franchi dans quelques pays nordiques et le sera sans doute sous peu par quelques autres (Belgique, Luxembourg). Mais les recensements fondés en tout ou en grande partie sur des registres n'ont pas eux-mêmes que des avantages : ils sont moins souples (changements ou adaptation de questions), assez rudimentaires (pour l'emploi ou l'instruction par exemple) et pas toujours d'excellente qualité. Ils peuvent par ailleurs tout autant sinon plus heurter la sensibilité de populations qui se sentiraient fichées sans trop savoir pourquoi, ni comment.

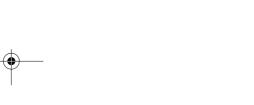
Si le recensement classique demeure indispensable dans les autres pays (la grande majorité), certains souhaitent parfois que son contenu soit mieux adapté aux grandes préoccupations de notre époque (chômage, jeunes, personnes âgées, travail à temps partiel, situations de précarité et de pauvreté, etc.). Mais c'est le plus souvent là vouloir demander au recensement ce pourquoi il n'est pas fait. On ne peut pas tout aborder dans un recensement dont l'objectif principal reste avant tout l'exhaustivité qui lui permet de fournir une base de sondage complète et précise pour toute sorte d'enquêtes capables d'aborder en profondeur et mieux que le recensement lui-même lesdites questions.

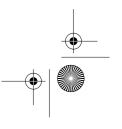
Les problèmes que pose le recensement dans les *pays du Sud* sont de nature différente, ils sont aussi variables d'une région à une autre (on ne peut comparer la situation statistique du Brésil ou du Mexique à celle du Burkina Faso ou du Népal). Mais partout le recensement demeure indispensable et il ne saurait être question de le supprimer. Dans les régions statistiquement les plus pauvres, il faudrait au contraire en accélérer le rythme, diminuer les délais d'exploitation et de publications, améliorer les analyses et la diffusion des résultats. Le goulot d'étranglement le plus sévère demeure le coût de plus en plus élevé de l'opération, auquel bien peu de pays peuvent faire face. En Afrique, par exemple il serait certainement temps d'en venir enfin à des recensements légers, plus rapides à tous points de vue, sans doute de meilleure qualité, assortis d'un solide programme d'enquêtes approfondies dans le cadre d'une stratégie nationale de collecte cohérente (Gubry *et al.*, 1996).

V. – Les enquêtes par sondage

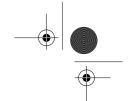
De tradition plus récente (en démographie, la méthode s'est généralisée à partir des années 1950), l'enquête est, à divers titres, un instrument privilégié et idéal de collecte de données en démographie et plus généralement en sciences sociales. Elle l'est dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud,











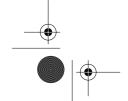
avec des objectifs certes un peu différents, qui tiennent aux performances des autres systèmes d'informations. En schématisant, en Europe ou en Amérique du Nord l'enquête constitue plutôt un complément d'informations qualitatives ou quantitatives (comportements, opinions, biographies individuelles...) par rapport aux données de base fournies par les recensements et les systèmes d'enregistrement permanents ; ailleurs elle est encore souvent un palliatif à la carence de ces sources fondamentales et vise prioritairement à la mesure des niveaux et tendances des composantes du mouvement démographique, mais elle doit aussi répondre aux besoin d'analyse explicative.

La problématique des enquêtes démographiques⁽³⁸⁾ est vaste et diversifiée ⁽³⁹⁾. Après un bref rappel de leurs avantages et limites et un essai de typologie, j'insisterai plus particulièrement sur chacun des deux grands types d'enquête que constituent l'enquête rétrospective et l'enquête à passages répétés.

1) Définition, intérêts et limites

L'enquête par sondage a pour objectif d'estimer certaines caractéristiques de l'ensemble d'une population à partir de l'observation d'une fraction seulement de cette population (40). C'est une définition tout à fait générale qui s'applique aussi bien aux enquêtes démographiques qu'à d'autres enquêtes en sciences sociales ou de la santé. Fondamentalement, c'est le fait de procéder par sondage qui la distingue du recensement qui, lui, est une enquête exhaustive. Mais de ce fait ses objectifs vont aussi pouvoir être différents de ceux du recensement.

Son premier avantage est en effet d'être beaucoup moins coûteuse, ce qui laisse une grande marge pour investir dans d'autres directions qui participent à leur tour aux avantages de la méthode. D'abord, la qualité des données peut être améliorée (le nombre très réduit d'enquêteurs permet un recrutement de haut niveau et une formation ad hoc plus complète), la marge de manœuvre offerte au chercheur pour le contenu du questionnaire et la définition des concepts est presque sans limite (peu comparable en tout cas à la rigidité des systèmes statistiques administratifs), la quantité des variables possibles (souvent 100 à 200) et la nature des questions posées (parfois pointues ou délicates) sont très ouvertes. Loin de n'être qu'un procédé de remplacement ou un substitut aux lacunes des statistiques administratives, l'enquête par sondage est avant tout un outil indispensable aux progrès de la connaissance : elle permet tout à la fois de reconstituer le passé, d'établir des biographies familiales ou individuelles, d'étudier les interférences entre événements ou phénomènes ou encore les interrelations (individuelles ou agrégées) entre démographie et



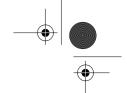


⁽³⁸⁾ Je n'aborderai pas ici les enquêtes spécifiques sur la santé, sur le budget et la consommation des ménages ou sur la main-d'œuvre et l'emploi, même si elles sont parfois indirectement sources d'informations démographiques.

⁽³⁹⁾ Pour plus de détails, voir par exemple Tabutin, 1984b, chap. 5; Committee on Population and Demography, 1981; Nations unies, 1992a; Lohlé-Tart *et al.*, 1988.

⁽⁴⁰⁾ Cette définition est très proche de celle du *Dictionnaire démographique multilingue* de 1981 (UIESP, 1981).





facteurs sociaux, économiques ou culturels, de fournir des informations impossibles à obtenir autrement, d'ordre quantitatif (unions hors mariage, prévalence contraceptive...) ou qualitatif (opinions, pratiques, motivations...).

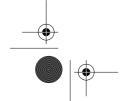
Bien entendu, en contrepartie, elle présente des *limites* et pose certains problèmes. Le niveau géographique d'analyse ne peut être que relativement grossier : la plupart des enquêtes nationales, au moins dans les pays en développement, ne sont représentatives qu'au niveau de 2 ou 3 milieux d'habitat ou de 4 ou 5 grandes régions. Rappelons aussi que toute estimation par enquête est affectée d'une erreur d'échantillonnage (41), d'autant plus importante que la taille de l'échantillon est petite. Cette dernière doit évidemment être en rapport avec la fréquence statistique des événements étudiés (plutôt faible en démographie) et la précision souhaitée. Mais, par ailleurs, plus l'échantillon est grand, plus le coût de l'opération s'élève et plus l'erreur d'observation risque d'être importante. Enfin, problème parfois difficile à résoudre, en particulier dans les pays du Sud, la constitution de l'échantillon requiert une base de sondage précise, complète et à jour. Le recensement qui, on l'a vu, est la base la plus naturelle est parfois bien lointain pour être assez performant. Enfin, l'enquête par sondage n'est pas sans coûts, ni délais d'exécution, ni problèmes de qualité. Tous ces aspects varient fortement selon le type d'enquêtes et les stratégies d'observation qu'ils servent.

2) Objectifs et typologie

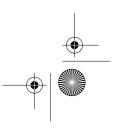
Mais qu'entend-on exactement par enquête démographique? Disons que c'est une enquête dont l'objectif principal est la mesure de la composition et du mouvement de la population ou la compréhension et l'explication des niveaux et tendances de phénomènes démographiques (fécondité, nuptialité, mortalité, migrations). Entendue ainsi, la limite entre ce qui relève de la démographie, de la sociologie ou de la santé est parfois étroite. On peut par exemple inclure les enquêtes familles ou les enquêtes santé, du moins quand elles opèrent sur des individus ou des ménages et cherchent (entre autres) à quantifier. En revanche, on doit sans doute exclure du champ démographique les opérations spécifiques à l'emploi, à l'instruction, aux conditions de vie, à la nutrition et à la consommation, même si elles peuvent indirectement concourir à la connaissance socio-démographique⁽⁴²⁾.

Ainsi définies, on peut classer les enquêtes démographiques en quelques grandes catégories selon leur objectif principal :

Enquêtes de mesure. Beaucoup d'enquêtes conduites dans les pays du Sud visent avant tout à pallier les carences de l'état civil. Elle doivent donc mesurer l'un ou l'ensemble des phénomènes qui concourent à la croissance démographique.



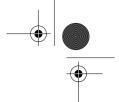




⁽⁴¹⁾ L'erreur d'échantillonnage (ou de sondage) s'ajoute à l'erreur d'observation (Desabie, 1965; Tabutin, 1984b, chap. 5; Clairin et Brion, 1996). Les démographes ont une fâcheuse tendance à ne l'expliciter que rarement dans leurs publications des résultats.

⁽⁴²⁾ Certains auteurs ont cependant préféré classer les enquêtes sur l'emploi ou la scolarisation dans le champ de la démographie (Desabie, 1965, p. 30-31).





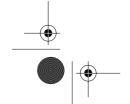
Enquêtes d'opinions ou de comportements. D'autres enquêtes ont pour objectif principal de connaître et de comprendre les motivations, les aspirations, mais aussi les pratiques des individus ou des couples, qui conditionnent l'évolution des phénomènes démographiques.

Enquêtes mixtes. Le cas le plus fréquent est toutefois aujourd'hui celui d'enquêtes visant ces deux objectifs à la fois. On cherche, par exemple, non seulement à mesurer la fécondité et ses variables intermédiaires, mais aussi à savoir pourquoi ou comment certaines pratiques (allaitement au sein, abstinence sexuelle post-partum, contraception, par exemple) existent et évoluent ou à connaître les projets et attentes des couples ou des femmes en matière de fécondité. On s'intéresse tout particulièrement aux interactions entre facteurs, aux inégalités sociales, aux disparités géographiques... Bref l'objectif est davantage tourné vers la recherche explicative.

L'expression « enquête démographique » recouvre dès lors des opérations extrêmement diversifiées tant sur le plan technique qu'au niveau thématique. En matière d'objectifs tout d'abord, le tableau 4 propose une typologie générale des enquêtes les plus courantes, avec pour chaque catégorie ses principales caractéristiques que sont la technique d'observation, la couverture géographique et la taille de l'échantillon.

Ayant donné de l'enquête démographique une définition plutôt large, nous appelons ici « enquêtes de ménages » ce que beaucoup d'auteurs appellent « enquêtes démographiques ». Fréquentes dans les pays du Sud, ce sont souvent des enquêtes à objectifs multiples : mesure de la composition socio-démographique de la population et des composantes de son mouvement (fécondité, mortalité et migrations). Elles avaient jadis pour but de remplacer à la fois l'état civil et le recensement. Elles sont aujourd'hui le plus souvent conduites vers le milieu de la période intercensitaire. Elles requièrent de gros échantillons (souvent autour de 30 000 ménages).

La fécondité a été, et de loin, le phénomène le plus étudié (grâce à un financement plus abondant), notamment dans le cadre de grands programmes internationaux : programme CAP⁽⁴³⁾ (connaissance, attitude et pratique de la contraception) des années 1960, programme EMF⁽⁴⁴⁾ (Enquête mondiale fécondité) des années 1970, programme EDS⁽⁴⁵⁾ (Enquêtes démographiques et de santé) des années 1980, 1990 et 2000, pour les pays du Sud, ou encore le programme américain des enquêtes de prévalence contraceptive des années 1980. Ces enquêtes diffèrent évidemment d'un programme à l'autre, mais toutes sont nationales et portent sur des échantillons de 3 000 à 8 000 femmes, avec un thème prédominant : la fécondité et la planification familiale, même si le programme EDS, le plus récent, s'intéresse aussi à la santé des enfants. Le programme européen FFS (Fertility and Family Surveys) des années 1990 (sur 24 pays) traite aussi de fécondité mais est davantage centré sur la famille.





⁽⁴³⁾ KAP pour Knowledge, Attitude and Practice, en anglais.

⁽⁴⁴⁾ WFS pour World Fertility Survey.

⁽⁴⁵⁾ EDS en français, DHS en anglais, pour Demographic and Health Survey.







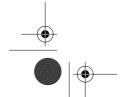
Tableau 4. – Typologie des enquêtes démographiques les plus fréquentes selon leur objectif principal et quelques caractéristiques

Technique d'observation (1)	Couverture géographique	Taille de l'échantillon	
1 passage ou 3 pas- sages (sur une année	national	20 à 40 000 ménages	
1 passage national		4 à 8 000 femmes (1 500 à 3 000 hommes parfois)	
1 passage	national le plus souvent	3 à 6 000 femmes 1 à 4 000 hommes	
1 passage	national	2 à 3 000 femmes (et des hommes parfois)	
1 passage	national ou régional	variable	
à passages répétés (sur une durée de 1 à 3 années)	local (souvent des villes)	10 à 15 000 naissances	
à passages répétés (de la naissance à 3 ou 7 ans	régional	± 5 000 grossesses	
1 passage	national	5 à 6 000 naissances	
1 passage	national ou villes	3 000 à 6 000 individus adultes	
	d'observation (1) 1 passage ou 3 passages (sur une année 1 passage 1 passage 1 passage 1 passage à passages répétés (sur une durée de 1 à 3 années) à passages répétés (de la naissance à 3 ou 7 ans 1 passage	d'observation (1) géographique 1 passage ou 3 passages (sur une année national national 1 passage national 2 passages répétés (sur une durée de 1 à 3 années) à passages répétés (de la naissance à 3 ou 7 ans 1 passage national 1 passage national 1 passage national 1 passage national	

⁽¹⁾ Les caractéristiques présentées sont les plus couramment rencontrées. Elles n'excluent aucune autre alternative.

Ni les migrations, ni la mortalité n'ont connu le même engouement. Elles n'ont fait l'objet que d'opérations purement nationales ou, au mieux, de quelques programmes régionaux, comme ceux sur les migrations en Afrique de l'Ouest (projet REMUAO du début des années 1990) ou la mortalité des enfants en Afrique (projet IFORD des années 1980). La plupart de ces opérations ne concernent qu'une région d'un pays ou même souvent une ville (la capitale) ; rares sont les pays qui ont effectué, comme la Tunisie en 1989, une enquête nationale de mortalité infantile.

Bien qu'elle soit, on le sait, un facteur majeur de la fécondité, la *nuptia-lité* est le parent pauvre de la démographie, au Nord comme au Sud. Elle fait l'objet de peu d'enquêtes spécifiques. On peut, certes, l'approcher dans les

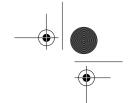




⁽²⁾ REMUAO : Réseau Migrations - urbanisation en Afrique de l'Ouest.

⁽³⁾ Ces enquêtes ELSPAC (European Longitudinal Study of Pregnancy and Childhood) du début des années 1990 sont à la limite du démographique, leurs objectifs étant plus larges : la santé et le développement de l'enfant.





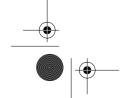
enquêtes de fécondité par la reconstitution de la vie matrimoniale de chaque femme. Encore faut-il que le questionnaire le permette comme ce fut le cas pour les EMF, mais, hélas, non dans celui des EDS.

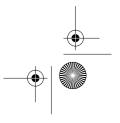
Les enquêtes biographiques, approche plus récente et novatrice, font l'objet d'une catégorie particulière au tableau 4, car elles intègrent au plein sens du terme les histoires migratoires, résidentielles, familiales (fécondité et nuptialité comprises) et professionnelles. De beaux exemples nous en sont donnés avec l'enquête 3B (triple biographie), enquête quasi pionnière de l'INED réalisée en 1981⁽⁴⁶⁾, les enquêtes d'insertion urbaine en Afrique (Dakar 1991, Bamako 1992, Yaoundé 1996 et Antananarivo 1998)⁽⁴⁷⁾, ou, enfin, l'enquête réalisée en 2000 au Burkina Faso (la première au niveau national) sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement. Toutes ces enquêtes visent à comprendre et mesurer les interactions entre les divers aspects des vies familiale, migratoire et professionnelle des enquêtés⁽⁴⁸⁾.

3) Modes d'observation et types d'enquêtes

Dans toute collecte d'informations sur des événements démographiques (naissances, décès, migrations, mariages, maladies, etc.), sur des pratiques (vaccinations, fréquentation des centres de santé, contraception, etc.) ou sur l'évolution de certaines caractéristiques individuelles (état matrimonial, situation professionnelle, niveau d'instruction), la technique d'observation peut être rétrospective ou prospective et l'opération peut être ponctuelle ou permanente.

Enquête rétrospective ou prospective. Dans une enquête rétrospective, on interroge des individus sur ce qu'ils ont fait ou vécu au cours des dernières semaines, de la dernière année (courte période de référence, cas a de la figure 2) ou, encore, tout au long de la vie écoulée depuis un âge donné ou un événement-origine (cas b de la figure 2). Il s'agit généralement d'enquêtes à passage unique. Dans une enquête prospective, on suit plus ou moins long-temps un même échantillon de population (individus, ménages ou aires géographiques) en le visitant⁽⁴⁹⁾ à intervalles réguliers pour enregistrer les changements survenus depuis la visite précédente (cas c et d de la figure 2). Ce seront les enquêtes à passages répétés.



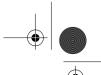


⁽⁴⁶⁾ Enquête *Biographie familiale, professionnelle et migratoire* portant sur un échantillon national de 4 602 personnes âgées de 45 à 69 ans (Courgeau et Lelièvre, 1989, 1990). La durée d'interview était d'une à deux heures (une heure dix en moyenne).

⁽⁴⁷⁾ L'enquête de Dakar a été réalisée par l'IFAN et l'ORSTOM, celle de Bamako par le CERPOD et le Département de démographie de l'Université de Montréal. Les procédures étaient voisines et les résultats relativement comparables. L'enquête de Bamako comportait 3 questionnaires : ménage, biographie et santé. Le questionnaire biographique ne comportait pas moins de 6 modules : « origine familiale et enfance », « vie migratoire et professionnelle dans Bamako », « résidence de plus de six mois à Bamako », « vie active à Bamako », « vie matrimoniale » et « enfants nés-vivants ». Elle a concerné 2 141 individus de 25 à 54 ans.

⁽⁴⁸⁾ Sur l'intérêt de ces enquêtes en matière d'analyse des interactions entre phénomènes en Afrique, voir : Antoine, 2003 ; Antoine et Dial, 2003.

⁽⁴⁹⁾ Ou, comme cela se fait souvent dans les pays du Nord, en travaillant par courrier ou téléphone.







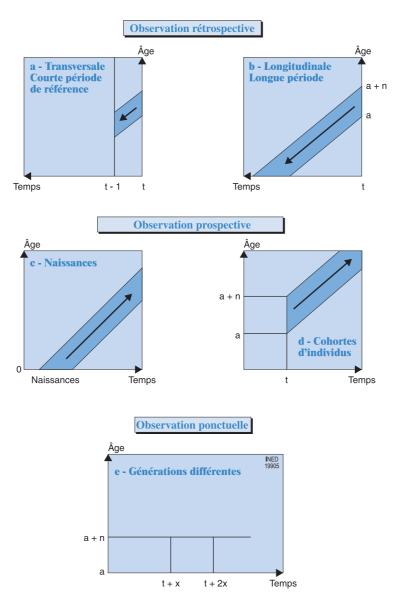
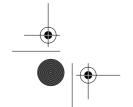
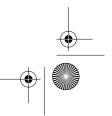


Figure 2. – Schématisation des différents types d'observation

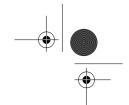
Enquête ponctuelle ou permanente. Une enquête est dite ponctuelle, même si elle est répétée, quand chaque observation est dissociée des autres et qu'aucun suivi individuel n'est possible. On ne peut observer d'évolution d'un point à l'autre qu'au niveau agrégé (cas e de la figure 2). C'est ce qui est fait, par exemple, quand on compare les résultats d'enquêtes de même











nature réalisées successivement sur la même population, par exemple, les deux ou trois EDS d'un pays donné. L'enquête est au contraire dite permanente si une population (souvent un groupe de villages ou de quartiers) est suivie régulièrement (par le biais de passages répétés, voire même d'une observation en continu) pendant longtemps (jusqu'à plusieurs dizaines d'années). C'est le principe des observatoires de population dont il a déjà été question plus haut.

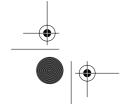
Reprenons maintenant plus en détail l'enquête rétrospective à un seul passage et l'enquête à passages répétés pour en discuter les avantages et les inconvénients.

4) L'enquête rétrospective à un seul passage

Ne visitant qu'une fois l'échantillon, on devra nécessairement poser des questions sur le passé si l'on veut observer le mouvement de la population et ses composantes. Mais on doit distinguer là deux stratégies possibles aux résultats très différents selon que l'on se contente d'une période de référence courte et récente ou que l'on entreprend de retracer l'ensemble des événements démographiques vécus par les enquêtés.

a) Les enquêtes rétrospectives sur courte période de référence

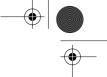
Pour saisir des événements comme les naissances, les décès, les mariages, les maladies, etc. par voie d'enquête rétrospective⁽⁵⁰⁾, on doit interroger les individus sur ce qui s'est passé au cours d'une période de référence. Il s'agit ici d'une période courte et récente. S'agissant des naissances ou des décès, pour différentes raisons (dimension annuelle des taux, effectifs convenables, élimination des effets saisonniers), le plus courant est d'interroger sur les 12 mois précédant l'interview; s'agissant de maladies, cela peut aller, selon les cas, de quelques jours à quelques semaines ou mois. La technique des 12 derniers mois, très utilisée dans les enquêtes de ménages (et dans les recensements) des pays du Sud, est simple sur le plan conceptuel et analytique (elle conduit au calcul d'indicateurs transversaux, taux ou incidences) et relativement peu coûteuse (elle ne requiert que quelques questions), mais, comme cela a été montré à maintes reprises (Vallin, 1969; Tabutin, 1984b, 1984a; Arretx, 1984), elle pose beaucoup de problèmes. Tout d'abord la méthode requiert de gros échantillons (de 20 à 40 0000 ménages, tableau 4) pour faire face à la rareté des événements démographiques. Elle est en outre sujette à de fortes sources de biais, qu'il s'agisse de l'effet de télescopage, dû aux erreurs de localisation des événements dans le temps (l'enquêté inclut un événement dans la période ou l'en exclut à tort) ou de celui des *omissions* (conscientes ou non). Ces biais, parfois modestes pour la natalité, sont souvent énormes pour la mortalité, allant





⁽⁵⁰⁾ Rappelons que la technique des 12 derniers mois est également très utilisée dans les recensements des pays du Sud pour la fécondité et la mortalité.



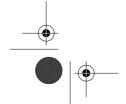


parfois jusqu'à rendre les résultats inutilisables⁽⁵¹⁾. Nous nous demandons même depuis longtemps pour quelles raisons, en dépit de tels inconvénients, une telle technique est encore utilisée, notamment pour la mortalité. Des tentatives ont été faites pour réduire les biais propres à la technique des 12 derniers mois, notamment ceux qui sont dus à un défaut de mémoire des enquêtés, par exemple en utilisant une date fixe bien repérable (une fête marquante et populaire, par exemple) comme point de départ de la période de référence, mais cela n'a pas totalement résolu le problème (Tabutin, 1984a).

b) Les enquêtes rétrospectives sur longue période

Ces biais sont beaucoup plus maîtrisables dans les enquêtes rétrospectives longues qui permettent de mieux assurer la cohérence de l'ensemble des informations recueillies sur une même personne. On interroge en effet chaque enquêté sur ce qu'il a vécu ou connu depuis qu'il est dans un statut donné (marié, mère, résident d'une commune ou chômeur par exemple), depuis qu'il a atteint un âge donné, voire, depuis sa naissance, autrement dit depuis un événement ou un âge-origine, pour reconstituer entièrement sa vie génésique, son parcours matrimonial ou ses trajectoires migratoire, résidentielle, scolaire, professionnelle, etc., parfois même plusieurs de ces composantes ou toutes à la fois comme dans les enquêtes biographiques. C'est la stratégie retenue, par exemple, pour la plupart des enquêtes de fécondité (on interroge les femmes depuis l'âge de 15 ans ou depuis leur première union sur leurs vies génésique et matrimoniale) ou dans les enquêtes de migration (on interroge, par exemple, les hommes de 40 à 65 ans sur leur parcours depuis leur premier déplacement ou leur sortie de l'école). C'est une procédure exigeante, tant pour l'enquêté que pour l'enquêteur (beaucoup de dates, de durées, de causes), mais riche d'informations. Par exemple, les histoires génésiques complètes de femmes de 15 à 49 ans (y compris des questions sur la survie de chaque enfant, voire sur la durée et l'issue de toutes les grossesses) permet de reconstituer l'évolution de la fécondité sur 15 ans ou de la mortalité infantile et juvénile au cours des 20 ou 25 années précédant l'enquête. Les résultats peuvent évidemment être analysés en transversal mais ils se prêtent tout naturellement à l'analyse longitudinale, même si les durées d'observation individuelles varient d'un enquêté à l'autre en fonction de son âge à l'enquête⁽⁵²⁾.

Cette approche a aussi ses *inconvénients et risques de biais*. L'observation rétrospective opère par définition une sélection dans les générations : on ne peut interroger que des individus encore en vie et n'ayant pas émigré (on doit alors faire une hypothèse d'indépendance entre le phénomène étudié et les événements perturbateurs). L'enquête rétrospective longue fait par

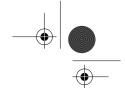




⁽⁵¹⁾ Il y a bien sûr des techniques de redressement, mais elles ont leurs limites. Elles reposent notamment sur des hypothèses lourdes (constance des omissions selon l'âge ou le groupe social, par exemple).

⁽⁵²⁾ Sur les *effets de troncature*, voir Tabutin, 1984b, p. 120-124; Courgeau et Lelièvre, 1989, p. 21-22. En l'occurrence, il y a en général double troncature : à *gauche* car le récit ne commence qu'à un moment donné du cycle de vie et on ne connaît rien sur la période antérieure et *à droite* à la date d'interview.





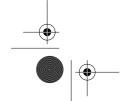
ailleurs appel à la mémoire, à des souvenirs parfois lointains. Imprécisions (dans la datation des événements, notamment) et omissions risquent d'augmenter avec l'ancienneté de l'événement. La méthode peut alors fausser les tendances observées, par exemple en sous-estimant l'ampleur d'une baisse de la fécondité ou de la mortalité infantile. Ces problèmes de mémoire se posent bien sûr différemment selon les valeurs et la perception du temps mais ils existent dans tous les contextes sociétaux, au Nord comme au Sud (Courgeau et Lelièvre, 1989, p. 17-19). Enfin, *la durée de l'interview* est longue, surtout dans les enquêtes biographiques multiples (une à deux heures).

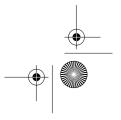
5) L'enquête à passages répétés

Elle s'est développée dans les années 1960, surtout dans les pays francophones, comme une réponse aux problèmes (omissions et imprécisions) de l'observation rétrospective, notamment sur les 12 derniers mois. Elle a eu très tôt ses partisans et ses adversaires, car elle présente, certes, de grands avantages, mais posent aussi d'importants problèmes. L'enquête à passages répétés (53) est une enquête où, à la suite d'un relevé initial complet, on ré-enquête le même échantillon de population à plusieurs reprises et à brefs intervalles de temps. Comme dans les autres enquêtes démographiques, il peut s'agir d'un échantillon d'individus, de ménages, de logements ou d'aires géographiques, mais aussi, dans certains cas, d'un échantillon d'événements (grossesses, naissances, mariages).

a) Suivi de ménages

Les enquêtes-ménages à passages répétés conduites depuis les années 1960, surtout en Afrique et en Asie (une vingtaine au total, la plupart nationales)(54) visent avant tout à mesurer correctement le mouvement de la population, en évitant les inconvénients de la technique des 12 derniers mois, évoqués plus haut. La période de référence est déterminée par la durée écoulée entre la première et la dernière interview. Dans ce cas, l'échantillon aréolaire (sur la base de districts de l'ordre de 500 habitants par exemple) est préférable (pour mieux maîtriser le problème du vieillissement de l'échantillon), mais des échantillons de logements (ménages) ont aussi été utilisés. Le plus souvent, l'échantillon est visité trois fois, parfois quatre, au cours d'une année. Au premier passage, un recensement fournit un inventaire initial sur la base duquel on pourra repérer aux passages ultérieurs toutes les modifications intervenues depuis, notamment les entrées (naissances et immigrations) et sorties (décès et émigrations). L'échantillon aréolaire rend possible l'observation des migrations collectives (ménages entiers), non seulement au départ mais aussi à l'entrée (Tabutin, 1984b; Nations unies, 1992a). De fait,





⁽⁵³⁾ Que l'on appelle aussi, parfois, enquête prospective, enquête à plusieurs passages ou enquête suivie.

⁽⁵⁴⁾ La dernière en date est, à notre connaissance, celle du Maroc de 1987-1989 (deux années d'observation, cinq passages à six mois d'intervalle).







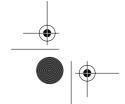
la méthode réduit considérablement le risque d'omissions⁽⁵⁵⁾ et accroît fortement la précision des observations. Toutefois, sauf à allonger la période de référence et donc le nombre de passages (et le coût), les échantillons doivent être aussi importants que pour les enquêtes rétrospectives à courte période de référence (entre 20 et 40 000 ménages). Le coût est élevé, fonction du nombre de passages. La durée de l'opération est relativement longue (au moins un an et demi de collecte pour une période de référence de 12 mois, si l'on compte six mois de terrain pour chacun des trois passages). L'exploitation et l'analyse sont complexes. Le risque d'échec total (arrêt du terrain par exemple) ou partiel (abandon des analyses permettant d'en tirer le plein bénéfice) n'est pas négligeable. Dans une période de ressources de plus en plus rares et au vu de certains échecs dans le Sud, le camp des sceptiques a grossi, incluant l'auteur de ces lignes, pourtant jadis partisan de cette technique pleine de potentialités.

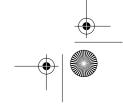
b) Suivi d'individus ou de naissances

L'enquête à passages répétés peut avoir des objectifs plus spécifiques et recourir à un suivi d'individus, soit depuis leur âge d'entrée dans la population soumise au risque (18 ans par exemple si l'on veut étudier le mariage, ou bien 1-4 ans pour l'étude de la morbidité et de la santé des enfants), soit depuis un événement-origine : entrée à l'école, première visite à un centre de planification familiale, etc. (figure 2, cas c et d), soit depuis leur naissance (figure 3).

Après un premier passage où l'entretien portera sur l'événement de base mais aussi sur le passé et l'environnement familial et social, on visite à intervalles réguliers les individus concernés. La comparaison des situations aux divers passages et les questions sur ce qui s'est passé entre deux entretiens (56) permettent de mesurer et de comprendre les changements. La durée totale de l'observation, le nombre de passages et la durée entre passages est tout à fait variable d'une enquête à une autre, selon l'objectif (de quelques semaines pour la mortalité périnatale à 5 ou 10 ans pour le suivi sanitaire et nutritionnel d'enfants ou les conditions d'accès au mariage) et, bien sûr, selon les moyens humains et financiers dont on dispose.

L'exemple le plus courant en démographie, du moins dans les pays en développement, est le suivi d'un échantillon de naissances pour l'étude de l'accouchement, des caractéristiques à la naissance, de la mortalité, de la

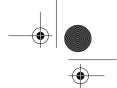




⁽⁵⁵⁾ Il reste, certes, un risque d'omission pour deux événements contraires se suivant à très bref intervalle, par exemple, une entrée suivie rapidement d'une sortie par migration ou une naissance suivie d'un décès en très bas âge. L'individu ne pouvait pas être identifié au passage précédent et n'est plus là non plus au passage en cours. Pour les migrations, la question peut être résolue en définissant la résidence permanente en fonction d'une durée de présence supérieure à l'intervalle entre passages. Pour les décès en bas âge, la situation est grandement améliorée si l'on a recensé au passage précédent les grossesses. Plus généralement, il se peut aussi que l'inventaire initial soit erroné (omission ou sur-dénombrement) mais les passages ultérieurs permettent souvent d'identifier et de rectifier les erreurs

⁽⁵⁶⁾ Dans les pays du Sud, la technique toujours retenue sera celle de l'interview, tandis que dans les pays du Nord, on peut avoir recours au questionnaire par voie postale ou par téléphone.





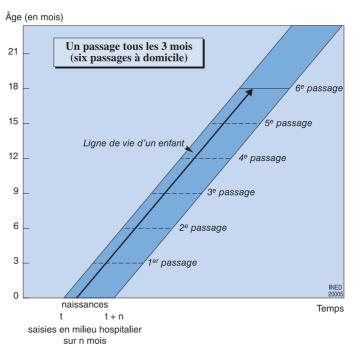


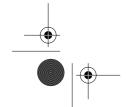
Figure 3. - Observation suivie d'un échantillon de naissances sur 18 mois

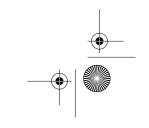
morbidité et des comportements des mères en matière sanitaire et nutritionnelle (vaccination, allaitement...). Par exemple, un échantillon d'accouchements ou de nouveau-nés (saisis en maternités ou à l'état civil là où il
fonctionne bien) est régulièrement visité à domicile. Dans le programme
EMIJ (Enquêtes sur la mortalité infantile et juvénile) conduit par l'IFORD
dans les années 1980, sur 5 capitales africaines (Courbage, 1979), des échantillons d'environ 12 000 naissances ont été sélectionnés dans les maternités
pour faire ensuite l'objet de 7 passages en deux ans au domicile des mères.
Un schéma très voisin a été adopté pour le programme EMIS (Enquêtes sur la
mortalité infantile au Sahel). Nombre d'enquêtes de ce genre, en général
moins ambitieuses, ont aussi été menées en Amérique latine ou en Asie.

Parfaite sur le plan théorique, la technique de l'observation prospective, qui conduit effectivement, le plus souvent, à de bien meilleurs résultats que la technique rétrospective sur courte période, n'est cependant pas non plus sans problèmes méthodologiques et opérationnels.

c) Les limites ou difficultés du prospectif

Sans entrer ici dans le détail, ces difficultés sont de deux ordres (Tabutin 1984a, 1984b; Riandey, 1988; van de Walle, 1988): certaines sont inhérentes à la procédure, d'autres sont liées au terrain et à l'exploitation.









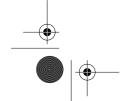


Le grand problème de tout suivi d'individus (ou de ménages) par passages répétés tient aux sorties d'observation par migration⁽⁵⁷⁾ ou refus de répondre. Ces pertes d'échantillon peuvent introduire des biais, en touchant des individus (ou des ménages) dont les comportements diffèrent de ceux de la population des répondants. Elles conduisent aussi à une attrition de la population suivie, pouvant affecter la précision des mesures finales. Ce phénomène de glissement de l'échantillon, vers des individus plus sédentaires, vers des classes sociales plus favorisées, etc., par exclusion progressive des populations les plus mobiles, les plus pauvres, les plus marginales, etc., est d'autant plus important que la durée du suivi est longue. Par ailleurs, la multiplication des observations lors de passages successifs est source de difficultés accrues, au niveau de l'exécution de l'enquête (durée de la collecte, fatigue des enquêtés et des enquêteurs, coût de l'opération), comme à celui de l'exploitation et de l'analyse des résultats, beaucoup plus complexes.

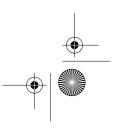
6) Rétrospectif / prospectif : un débat dépassé?

Dans les années 1970 et 1980, partisans et adversaires du prospectif s'affrontèrent assez vivement, les premiers mettant l'accent sur les avantages de l'enquête à passages répétés⁽⁵⁸⁾ et les seconds sur leurs contraintes opposées à la souplesse et à la rapidité des enquêtes à passage unique⁽⁵⁹⁾, avec pour enjeu majeur l'amélioration de la collecte, alors en pleine expansion, dans les pays du Tiers-Monde.

Le débat s'est ensuite peu à peu éteint, en partie faute de combattants, les problèmes et les méthodes de collecte n'intéressant plus grand monde, mais aussi parce que, pour des raisons financières, l'observation rétrospective s'est imposée dans les grands programmes internationaux (onusiens ou américains). Les pays en développement suivent le mouvement faute de moyens suffisants pour explorer des alternatives. Peu d'entre eux ont en effet les capacités financière et humaine de mener à bien une enquête nationale à passages répétés. Mieux vaut un bon rétrospectif qu'un mauvais suivi⁽⁶⁰⁾. Il ne faut cependant pas oublier que le rétrospectif ne peut remplacer le suivi : la mesure correcte de la mortalité aux différents âges, des migrations collectives ou encore des inégalités spatiales ou sociales nécessiteraient une observation prospective. Mais, cette procédure est plus coûteuse, plus longue et plus risquée, au moins quand on l'utilise à l'échelle nationale. La mode est au rétrospectif, les ressources financières sont rares, la pression internationale est







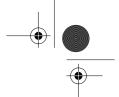
 $^{^{(57)}}$ Voir, pour des exemples sur la France : Riandey, 1988 ; pour un exemple sur l'Afrique : van de Walle, 1988.

⁽⁵⁸⁾ Que ce soit sur le plan théorique ou au vu de quelques belles réussites à l'époque, comme l'Étude nationale statistique de la population (ENSP) algérienne de 1970-1971, centrée sur une enquête à 3 passages (Vallin, 1975 ; Tabutin, 1984b).

⁽⁵⁹⁾ En fait, l'un des grands malentendus de ce débat a été que les défenseurs de l'enquête à passages répétés se battaient contre l'inefficacité avérée des enquêtes rétrospectives sur les 12 derniers mois alors que ceux de l'enquête rétrospective s'appuyaient sur la richesse des enquêtes biographiques pour sauver les 12 derniers mois.

⁽⁶⁰⁾ Entendons surtout par là les sous-exploitations fréquentes de ce type d'opération.





forte, la prudence et la sécurité sont de rigueur (souvent à juste titre)... Le débat ne doit pas pour autant être considéré comme définitivement clos.

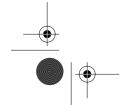
VI. – Des outils d'appoint : la photographie aérienne et la télédétection

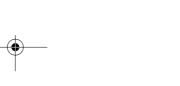
Longtemps réservées à la stratégie militaire ou à des disciplines comme la géographie, la géologie ou l'agronomie, la photographie aérienne et la télédétection ont récemment fait leur entrée dans la panoplie des outils de collecte de données en démographie, notamment dans le cadre des systèmes d'observation urbains et dans les pays en développement⁽⁶¹⁾.

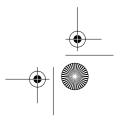
La photographie aérienne, une technique ancienne et aujourd'hui très courante, ne peut saisir correctement, en raison, notamment, de la courbure de la terre, que des micro-surfaces. Il faut donc combiner un grand nombre de photos pour obtenir la couverture aérienne complète d'un petit territoire ou d'une ville, mais elle donne (et c'est l'un de ses avantages) beaucoup de détails. Bien exécutée, elle permet de sélectionner des îlots, des quartiers, des concessions, jusqu'à des bâtiments, elle donne clairement les points de repère utiles (puits, école, etc.).

Beaucoup plus récente⁽⁶²⁾, la télédétection par satellite permet d'embrasser d'emblée des zones beaucoup plus vastes (une ville entière, une région, un pays, même), d'obtenir très rapidement l'image-satellite souhaitée (sous une vingtaine de jours, par exemple, avec le système SPOT actuel) ou même de la commander pour une date précise, et, avec les techniques de classification⁽⁶³⁾, de faire rapidement une première stratification de la région ou de la ville selon le type de végétation, la densification, le type d'habitat ou de sol... L'image satellitaire n'a pas encore, en revanche, la précision de la photographie aérienne. Par exemple, il reste souvent difficile de distinguer les limites, les fonctions ou la nature des bâtiments, de différencier un bâtiment en terre d'une rue en terre ou encore un grand marché d'une zone résidentielle si les toitures se ressemblent.

C'est pour l'établissement ou la mise à jour d'une base de sondage, autrement dit la constitution d'un échantillon de ménages, problème épineux et coûteux dans de nombreux pays, que la télédétection peut être d'un grand apport en démographie. L'image-satellite permet aujourd'hui de définir rapidement et économiquement (64) un plan de sondage aréolaire d'une ville (65), en procédant, successivement, à une stratification selon la densité du bâti, puis à







⁽⁶¹⁾ Pour plus de précisions sur le sujet, voir Dureau *et al.*, 1989 ; Dureau et Weber, 1995 ; Baudot et Wilmet, 1992.

⁽⁶²⁾ L'utilisation de la télédétection par satellite en urbanisme a débuté avec l'apparition des premiers satellites à haute résolution au début des années 1980.

⁽⁶³⁾ Techniques complexes qui relèvent de spécialistes de l'interprétation des images-satellites.

⁽⁶⁴⁾ Au moins par rapport à une cartographie classique de terrain.

⁽⁶⁵⁾ Cela pour le moment a été fait essentiellement dans le milieu urbain.





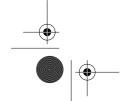


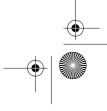
une sélection des îlots (1er degré) et, enfin, sur le terrain, à une sélection des ménages dans ces îlots (2e degré). Des recherches de l'ORSTOM(66) (aujourd'hui l'IRD) sur Marseille, Quito et d'autres villes ont démontré, dès le début des années 1990, l'efficacité de cette approche (Dureau, 1995b). Outre la rapidité de mise en œuvre d'un plan de sondage dans des villes qui ne disposent d'aucune base classique, « la sélection d'un échantillon par image-satellite privilégie aussi la mise en évidence des différences internes à la ville et l'analyse de la dynamique des sous-populations citadines » (Dureau, 1995b, p. 284).

La télédétection est aussi très utile dans les études d'aménagement et de gestion urbaines, pour lesquelles les recensements et les enquêtes classiques sont et resteront sans doute toujours inadaptés. Elle permet en effet une observation continue et précise de l'occupation du sol, de la végétation, de la densification, du bâti, etc., bref, de la morphologie de la ville, même si tous les problèmes techniques ne sont pas encore résolus et les marges d'erreur non négligeables (Baudot, 1994). Il reste à développer l'approche pour les études de peuplement rural, au moins dans les zones non arborées.

Allant encore plus loin, les chercheurs en télédétection en viennent maintenant à tenter d'estimer indirectement (sur la base des seules données de l'image) les effectifs de ménages et de population, voire, les tailles des familles, les densités de population et même, parfois, certaines caractéristiques socio-économiques. Pourra-t-on un jour se passer de toute autre collecte et, notamment, des recensements pour obtenir ce type d'informations ? Ce serait une véritable révolution mais nous en somme encore très loin. Les quelques études confrontant estimations satellitaires et résultats de terrain montrent que la marge d'erreur est encore très grande (Baudot, 1994).

La télédétection est sans doute un outil d'avenir en raison de la disponibilité des images, de la rapidité de leur traitement et de leur coût relativement bas⁽⁶⁷⁾. Elle répond et répondra de mieux en mieux à certains besoins d'analyse géographique ou spatiale. En démographie, on peut s'attendre à ce qu'elle devienne un outil incontournable pour la construction des échantillons et l'étude des peuplements (urbains mais aussi ruraux), au moins dans les pays où le relief, le climat et la végétation le permettent, mais elle ne supplantera pas la collecte indispensable de données individuelles, de plus en plus variées et nombreuses que seules les sources traditionnelles d'information démographique peuvent fournir. Sans parler de la technologie et des compétences requises pour l'interprétation et l'analyse des images dont souffriront longtemps nombre de pays du Sud(68).



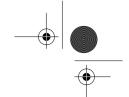


⁽⁶⁶⁾ Office national de recherche scientifique et technique outre-mer, rebaptisé récemment Institut de recherche pour le développement (IRD).

⁽⁶⁷⁾ Une image-satellite standard à haute résolution spatiale (20m x 20m) est bien moins coûteuse (1 900 \$ pour une image SPOT de ce type en 2003) que la couverture aérienne complète d'un territoire (une ville par exemple).

 $^{^{(68)}}$ Technologie qui, si elle s'imposait, renforcerait une fois de plus la dépendance scientifique des pays les plus pauvres.





VII. – Des sources négligées : les informations administratives

Par système administratif, entendons toute source d'informations statistiques couramment mise en œuvre par une administration (publique ou privée) dans un objectif de gestion. Les sources qui, ici, nous intéressent sont évidemment celles qui contiennent des données individuelles, portant, par exemple, sur les enfants des écoles, les mères ou les enfants suivis par des centres de santé, les femmes qui accouchent en maternité, les affiliés à des caisses de retraite, les assurés sociaux, les malades des hôpitaux, etc. De la multitude des registres ou fichiers administratifs, citons :

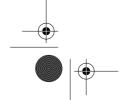
- les registres scolaires
- les registres des hôpitaux, des maternités ou des centres de protection maternelle et infantile
 - les fichiers de sécurité sociale
 - les fichiers des caisses d'assurance ou de retraite
 - les fichiers militaires, de la gendarmerie ou de la justice.

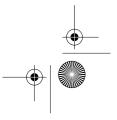
Chacun de ces registres, géré au niveau central ou local, informatisé ou non, contient des informations (en nombre variable) sur chaque individu concerné et parfois son environnement familial. Ils peuvent ainsi constituer une source complémentaire pour l'étude de questions socio-démographiques, à la condition, bien sûr, qu'ils soient à jour et de bonne qualité. Rarement représentatives d'une population entière et d'accès parfois difficile (en raison du secret statistique par exemple), ces sources administratives sont encore peu sollicitées par les démographes.

VIII. – Quelques mots sur les approches qualitatives⁽⁶⁹⁾

Science sociale basée sur la mesure dès son origine, qui s'ouvre peu ou prou à la compréhension, à l'explication, aux interactions entre facteurs, la démographie et certains socio-démographes n'échappent pas au besoin d'approches plus qualitatives, autrement dit, de méthodes d'observation dont l'objectif premier n'est pas de mesurer, mais de comprendre un phénomène, un processus ou un mécanisme en le resituant dans le contexte sociétal dans lequel vit le groupe concerné⁽⁷⁰⁾. Comme l'écrit Hubert Gérard (1988),

« l'approche qualitative apparaît comme une démarche de questionnement et de recherche de réponse, au même titre que l'approche quantitative ; elle peut donc être à la fois autonome et suffisante, et dès lors elle doit pouvoir répondre aux





⁽⁶⁹⁾ Cet aspect sera plus largement développé dans le chapitre 136 que Michel Bozon lui consacre, ci-après.

⁽⁷⁰⁾ Pour une vue plus large sur les problématiques et les techniques du qualitatif en sciences sociales et en démographie, on peut se rapporter aux travaux de la *Chaire Quetelet 1985* (Gérard et Loriaux, 1988). Voir aussi le chapitre 136 ci-après.







mêmes exigences de rigueur et de qualité que cette dernière, même si, pour cela, elle devra nécessairement s'y prendre différemment ».

Le plus souvent, en démographie, l'observation qualitative sera envisagée comme une approche complémentaire à l'observation quantitative, prenant l'une des trois formes suivantes.

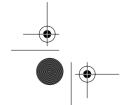
L'entretien non-directif ou semi-directif est pratiqué auprès de quelques dizaines d'individus-cibles (le plus souvent une trentaine), choisis de façon raisonnée, sans souci de stricte représentativité statistique. Lors de ces entretiens (il peut y en avoir deux ou trois) libres ou semi-libres (s'il y a un guide d'entretien), les personnes parlent de leur vision du problème considéré, d'elles-mêmes, de leur environnement... Ces entretiens, souvent de plusieurs heures, font ensuite l'objet d'une analyse de contenu.

La rencontre de témoins-privilégiés peut être individuelle ou collective (focus-group); les personnalités sont choisies en fonction de leur rôle, de leur expérience et de leurs compétences par rapport au thème abordé. Par exemple en matière de fécondité, ce seront des médecins, des sages-femmes, des accoucheuses traditionnelles, des assistants sociaux.

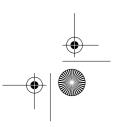
L'observation participante ou directe est rarement utilisée en démographie. En y résidant plus ou moins longtemps (de quelques mois à une ou plusieurs années), l'observateur s'intègre le plus possible au quartier, au village, à la communauté faisant l'objet de l'étude, notant tous les événements quotidiens (individuels et collectifs) susceptibles d'éclairer la question traitée. Ce type de travail et d'approche relève davantage de l'anthropologie que de la démographie.

On peut évidemment combiner différentes techniques qualitatives, notamment les deux premières : des récits de vie ou entretiens non directifs peuvent en effet être menés parallèlement à des *focus-groups*.

Les démographes utilisent encore assez peu l'approche qualitative. Certains (souvent sociologues par ailleurs) s'y risquent mais la plupart n'en voient guère l'intérêt ou l'ignorent, quand ils ne la récusent pas⁽⁷¹⁾. Elle a pourtant sa place dans notre champ disciplinaire, soit comme préalable à une enquête quantitative (identification des questions, problèmes, variables ou facteurs-clés), soit comme complément à des analyses quantitatives auxquelles elle apporte un éclairage explicatif à certains faits ou certaines relations statistiquement établis. Mais il est vrai que l'on ne s'improvise pas qualitativiste. Tant la collecte que l'analyse (complexe) des résultats relèvent d'un arsenal méthodologique spécifique et bien établi.

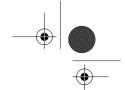






⁽⁷¹⁾ Il n'y a d'ailleurs pas là de quoi s'étonner quand on connaît le contenu de nombreux programmes de formation en démographie, essentiellement sinon uniquement tournés vers la quantification, le culte du chiffre.





IX. - Vie privée et collecte des données

La question déontologique de la protection de la vie privée est de grande actualité en Amérique du Nord et en Europe, surtout dans les pays où l'informatisation et le couplage des systèmes d'information sont très avancés, où la liberté individuelle est une valeur prioritaire et où la statistique privée (et souvent commerciale) côtoie la statistique publique. Le problème n'est pas nouveau (dans nombre de pays, les premières législations par exemple réglementant les enquêtes datent des années 1950 et 1960), mais il s'accentue avec la multiplication des organismes de collecte, le nombre croissant d'opérations, la diversification des sujets d'études, l'ouverture des frontières, la puissance des nouvelles technologies de l'information, la sensibilité croissante des opinions publiques (Eurostat, 1986; Riandey, 1996; Moreau, 2001).

Au-delà du chapitre déjà consacré à l'éthique en démographie dans le Volume VII (chapitre 99, dû à François Héran), revenons ici sur les trois principaux éléments composant le problème des relations entre collecte statistique⁽⁷²⁾ et vie privée : l'obligation de répondre, la confidentialité (ou le secret statistique) et le contenu de l'information demandée. On verra notamment que la gravité du problème varie selon les formes d'enquêtes, mais aussi que toute enquête est inévitablement une intrusion dans une vie privée.

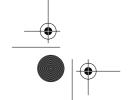
1) L'obligation de réponse

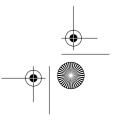
Lors d'enquêtes et même aujourd'hui de recensements, certaines personnes refusent de répondre au nom du respect de leur vie privée ou de celle de leur ménage, parfois par crainte d'utilisation ultérieure des informations fournies, d'autres par simple refus d'intrusion dans leur vie personnelle. Plus le sujet est sensible (revenus, sexualité, comportements marginaux...), plus les refus risquent d'être importants. Une enquête doit-elle être obligatoire? Peut-elle même l'être, dans la mesure où un consentement forcé conduit nécessairement à biaiser l'information recueillie?

« La liberté de refuser et l'information éclairée de l'enquêté sont des priorités fortes des textes réglementaires, la loi française de 1978 (Informatique et libertés), la Convention de 1981 du Conseil de l'Europe (relative à la protection de la vie privée) et la directive européenne de 1995 (relative à la circulation des données et à la protection de la vie privée) » (Riandey, 1996, p. 451).

2) La confidentialité ou le secret statistique

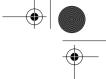
Confidentialité, secret sont pratiquement toujours garantis à l'enquêté, à l'individu recensé ou au déclarant à un registre administratif. Aucune information nominative ne sera livrée à des tiers (commerciaux ou non), à des organismes autres que celui pour lequel la déclaration a été faite. Mais la





⁽⁷²⁾ Ces problèmes vont évidemment bien au-delà de la seule démographie.



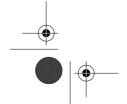


notion de confidentialité va aujourd'hui bien au-delà de cette simple garantie préalable. Elle inclut (ou devrait inclure) la faculté pour tout individu de connaître, de contrôler et, à l'extrême, de refuser l'utilisation ultérieure qui peut être faite des informations qu'il a fournies. Les enquêtes scientifiques et sur fonds publics (ou parapublics) évoquées ici et les recensements classiques ne posent pas de problème majeur de ce point de vue. En Europe ou en Amérique du Nord, les organismes de recherche assurent bien l'anonymat et la protection des fichiers informatiques. Le cas des registres est un peu plus complexe a priori : comment contrôler l'utilisation des registres de population au niveau local? Comment contrôler les fusions de fichiers administratifs dans les pays à numéro national d'identité unique? Qui peut avoir accès, et sous quelles conditions, à la richesse statistique que constitue un registre national informatisé ? L'Europe du Nord et le Canada protègent parfaitement leurs fichiers et la confiance règne envers l'institution statistique (Eurostat, 1986), tandis que « la jurisprudence française tend à sectoriser les identifiants de manière à empêcher ces communications de données entre administrations » (Riandey, 1996, p. 444). La Commission européenne a adopté en 1995 une directive relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », entrée en vigueur en octobre 1998. Elle énonce les droits des personnes et les devoirs des responsables de fichiers, mais elle comporte aussi de nombreuses dérogations. Le risque du transfert de données personnelles vers le secteur privé commercial, « le commerce des données sur la population » (Moreau, 2001), est plus que jamais d'actualité dans un monde de libre échange, de marketing à outrance et de vive concurrence entre grandes sociétés commerciales.

3) La nature de l'information

La protection de la vie privée va jusqu'au type de questions à inclure ou exclure des questionnaires. L'exemple le plus typique en démographie concerne les variables d'identification culturelle (ethnie, langue, religion...) ou des variables de comportement (vie sexuelle, relations entre conjoints...). La sensibilité de ces questions, qui varie largement selon les situations et les pays, peut conduire à une autocensure des chercheurs dans leurs thèmes d'études comme dans les questions à privilégier.

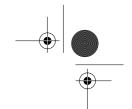
« Tout citoyen a le droit d'être protégé contre tous les excès, y compris les imprudences ou les impérities des chercheurs » (Leridon, 1993, p. 399). En définitive, le problème est de trouver un équilibre, un modus vivendi entre la protection collective et indispensable des droits individuels et la nécessité d'une information statistique fiable et variée. Dépassant le cadre national, l'Europe (25 pays, désormais) s'y engage peu à peu⁽⁷³⁾, essayant d'harmoniser les législations nationales (encore très diverses) et en même temps d'assurer une libre circulation des données, deux objectifs difficiles à concilier. La col-





⁽⁷³⁾ Voir notamment la directive sur la protection de la vie privée et sur la circulation des données qu'a votée le Parlement européen en juillet 1995.





lecte statistique et la recherche scientifique ne peuvent que gagner à travailler dans un contexte législatif à la fois clair et adapté aux besoins de connaissance des sociétés actuelles.

X. – Quelques réflexions finales

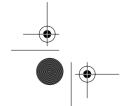
L'observation, nul n'en doutera, est une phase cruciale de toute étude, en démographie comme dans les autres sciences sociales. Les résultats de l'analyse, descriptive et causale, dépendent de la quantité, de la nature et de la qualité des données disponibles (registres administratifs, état civil) ou collectées (recensements, enquêtes). Mais les sociétés évoluent, les mentalités changent, des questions nouvelles émergent, la technologie progresse, les contraintes financières sont importantes... Les systèmes d'information actuels sont-ils toujours adaptés, adéquats ou pertinents ?

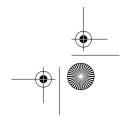
1) Demandes et besoins nouveaux de la société

Pendant longtemps, trop longtemps sans doute, la démographie s'est cantonnée à observer et à mesurer les faits démographiques classiques que sont les naissances, les décès, les mariages et les migrations internes, à mesurer la croissance et à projeter la dynamique des populations. Elle est aujourd'hui conduite à élargir son champ d'observation et d'investigation, il y va de sa crédibilité sociale et de sa place dans le système de production scientifique. Elle est soumise au défi de « questions impossibles » (Leridon, 1993, p. 390), souvent brûlantes sur le plan politique et social : avortements illégaux, immigrés clandestins, migrations internationales, omissions au recensement, vieillissement des populations, etc. Elle doit aussi faire face à la diversification et à la complexité croissante des itinéraires démographiques individuels (les cycles de vie), notamment des structures familiales et des résidences. Elle doit s'engager davantage dans les interactions entre activité professionnelle, migrations et vie familiale... Bref, elle doit répondre davantage aux problèmes nouveaux de la société et là, il est évident que les systèmes classiques et anciens d'informations démographiques sont insuffisants ou totalement dépassés, sans oublier que les demandes sociales se diversifient, en provenance d'acteurs (utilisateurs) aujourd'hui beaucoup plus nombreux qu'hier (secteurs public et privé, associations et ONG, responsables locaux, mass-media, autres secteurs de la recherche en sciences sociales...).

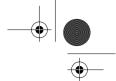
2) Technologie et coût de l'information : des progrès mais...?

En quelques années (décennies 1970 et surtout 1980), la généralisation et les progrès de l'informatique ont transformé la collecte démographique, quelles qu'en soient ses modalités : accélération de la saisie, du contrôle et du traitement des données, extension des couplages de fichiers, liaisons directes











d'un niveau (la commune par exemple) à un autre (la région, le pays). On envisage même peu à peu des outils portables de saisie directe sur le terrain, ce qui changera la nature même du travail de l'enquêteur. Mais paradoxalement, en dehors de quelques pays riches, cela n'a pas conduit à la révolution espérée dans les délais de production scientifique, qu'il s'agisse de l'état civil, des recensements ou des enquêtes. On progresse mais l'observation continue de dépendre d'une machinerie lourde et lente.

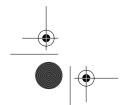
Le progrès technologique n'a pas non plus conduit à une réduction drastique des coûts. Dans le meilleur des cas, le coût unitaire baisse, mais non le coût total qui parfois même augmente. La collecte des données démographiques demeure chère, car elle nécessite des questionnaires de plus en plus fouillés et les échantillons doivent être relativement importants pour être représentatifs. Quant au recensement, il risque d'être bientôt considéré comme un luxe que ne pourront plus s'offrir que bien peu de pays du Sud, sans parler des technologies récentes, comme la télédétection, prometteuse mais financièrement et techniquement difficile d'accès pour beaucoup. Un grand nombre des pays du Sud, notamment les plus pauvres, sont déjà en totale ou quasi totale dépendance financière.

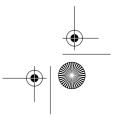
3) Recommandations et programmes internationaux : attention danger !

On ne peut *a priori* nier l'utilité de *recommandations internationales* dans le champ de l'information démographique. Proposées le plus souvent par les divers organismes spécialisés des Nations unies ou par des organismes régionaux comme l'Union européenne, elles vont de la définition des concepts aux questions ou variables à inclure dans les systèmes d'observation. L'objectif, louable, est de parvenir à produire des statistiques démographiques comparables entre pays, mais à trop standardiser, à trop imposer (de gré ou de force), on réduit la diversité des initiatives locales ou régionales, on restreint la liberté de choix de chaque pays, on appauvrit en définitive la connaissance scientifique. Sans parler du fait que les modèles de référence et l'expertise viennent majoritairement du Nord. Les recommandations régionales ne changent pas fondamentalement les choses.

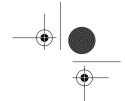
On ne peut non plus nier l'utilité, pour les pays ou pour la communauté scientifique internationale, des grands programmes internationaux d'enquêtes, tels que les EDS ou les FFS. Grâce au programme EDS, notamment, dans la seule Afrique sub-saharienne, 69 enquêtes nationales dans 33 pays (dont beaucoup parmi les plus pauvres au monde) ont été effectuées de 1986 à 2003. Sans elles, la connaissance de la fécondité et de la mortalité/santé des enfants en Afrique serait lacunaire. Mais à toute médaille son revers. Les concepts, les procédures, les mesures, les rapports : tout est standardisé (ou quasiment) au niveau mondial. Comme l'écrit Thérèse Locoh (1995) à propos de l'Afrique :

« la rédaction standardisée des rapports ne laisse qu'une faible place à la compréhension des spécificités d'une société et permet d'uniformiser les interprétations qui sont proposées en vue d'orienter les actions en matière de population. La nécessité de produire vite et de faire comprendre un message clair (le besoin de planification familiale) amène à des simplifications qui sont souvent critiquables».









Ces programmes ne doivent en aucun cas supplanter les opérations et la recherche nationales, mais le risque est réel dans les pays démunis de ressources, de plus en plus nombreux.

4) Et la qualité?

On discute beaucoup en termes de quantité d'information : augmenter et diversifier le nombre d'enquêtes, effectuer plus fréquemment des recensements, développer l'état civil... Les recommandations, les projets, les idées ne manquent pas. Et sur ce point des progrès certains ont été accomplis un peu partout dans le monde au cours des deux dernières décennies. En revanche, on parle beaucoup moins de la qualité des données, notamment, par exemple, des problèmes de terrain, de la pertinence des questionnaires, du degré de fiabilité des résultats, des marges d'erreurs, des procédures de contrôle et de correction des données, des non-réponses... Cela tient à l'insuffisance de la recherche méthodologique en matière de collecte des données, tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud. Études de qualité et méthodologie doivent redevenir une priorité.

5) Formation et imagination : l'avenir ?

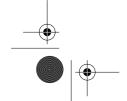
Il nous semble, pour finir, que le domaine de l'information en démographie souffre d'un manque d'imagination et d'idées nouvelles. Ce n'est pas un hasard mais la conséquence du fait, déjà évoqué au début de ce chapitre, que la collecte des données est la parente pauvre de la science démographique, tant en raison des procédures en vigueur pour l'évaluation des recherches et des chercheurs que de l'orientation des programmes par les bailleurs de fonds. Le renforcement de la formation dans ce domaine me paraît pourtant primordial si l'on veut introduire méthodologie, esprit critique et imagination chez les nouvelles générations de démographes. En d'autres termes, pour progresser et innover, il faut, en définitive, redonner à la collecte de l'information la place qui fut la sienne aux origines de notre discipline.

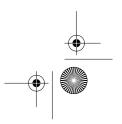
RÉFÉRENCES

AFFICHARD Joëlle (éd.), 1977. – Pour une histoire de la statistique. – Paris, INSEE et Economica, 2 vol. 593 + 969 p.

Antoine Philippe, 2003. – Nuptialité et conditions de vie dans les villes africaines, *in*: Thierry Eggerickx, Catherine Gourbin, Bruno Schoumaker, Christophe Vandeschrick et Eric Vilquin (dir.), *Populations et défis urbains*, p. 581-604. – Louvain-la-Neuve et Paris, Academia-Bruylant et L'Harmattan, 778 p.

Antoine Philippe et Bocquier Philippe, 1995. – Le temps et l'analyse des biographies, in : Jacques Vallin (éd.), Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François, p. 157-166. – Paris, CEPED, 244 p. (Documents et manuels du CEPED, n° 2).

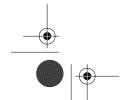


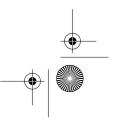






- ANTOINE Philippe et DIAL Fatou Binetou, 2005. Mariage, divorce et remariage à Dakar et à Lomé, *in*: Kokou VIGNIKIN et Patrice VIMARD (éd.), *Familles au Nord, familles au Sud*, p. 205-232. Louvain-la-Neuve, Bruyland-Academia, 691 p.
- ARRETX Carmen, 1984. Comparison between prospective and retrospective demographic surveys to estimate levels and differentials of mortality, the experience of CELADE, in: Jacques VALLIN, John POLLARD et Larry HELIGMAN (dir), Methodologies for the collection and analysis of mortality data, p. 27-48. Liège, UIESP, et Ordina éditions, 510 p.
- AURIAT Nadia, 1991. Who forgets ? An analysis of memory effects in a retrospective survey on migration history, *European Journal of Population/Revue européenne de démographie*, vol. 7, n° 4, p. 311-342.
- AURIAT Nadia, 1996. Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives. Paris, INED et PUF, 204 p. (Travaux et documents, Cahier n° 136).
- BARTIAUX Françoise, 1991. Formation et transformations des ménages des personnes âgées. Une analyse par ménage de différents recensements. Louvain-la-Neuve, Académia, 256 p.
- BATTAGLIOLA Françoise, BERTAUX-WIAME Isabelle, FERRAND Michèle et IMBERT Françoise, 1993. A propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens, *Population*, vol. 48, n° 2, p. 325-346.
- BAUDOT Yves, 1994. Télédétection aérospatiale et analyse géographique de la population des villes dans les pays en développement. Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Faculté des Sciences, 356 p. (Thèse de doctorat).
- BAUDOT Yves et WILMET Jules, 1992. Quantification de la croissance urbaine au moyen des satellites à haute résolution: application à Lubumbashi, Marrakech et Ouagadougou, in: CRTS (éd.), Actes du Colloque MARISY '92, « Evaluation of natural resources with remote sensing techniques / Évaluation des ressources naturelles par télédétection, Rabat 7-9 octobre 1992, p. 279-291. Rabat, Centre royal de télédétection spatiale, XII + 370 p.
- BOUDREAU Jean-René, 1989. Mesure des erreurs de couverture du recensement canadien, Cahiers québécois de démographie, vol. 18, n° 2, p. 265-284.
- CLAIRIN Rémy et BRION Philippe, 1996. Manuel de sondages, application aux pays en développement. Paris, CEPED, 103 p. (Documents et manuels du CEPED, n° 3).
- CLELAND John, 1996. Demographic data collections in less developed countries, 1946-1996, *Population Studies*, vol. 50, n° 3, p. 433-450.
- CLIGNET Rémi (éd.), 1998. Observatoire du développement, observatoires pour le développement. Paris, ORSTOM Éditions, 302 p.
- COËFFIC Nicole, 1993. L'enquête post-censitaire de 1990, une mesure de l'exhaustivité du recensement, *Population*, vol. 48, n° 6, p. 1655-1681.
- COMMITTEE ON POPULATION AND DEMOGRAPHY, 1981. Collecting data for the estimation of fertility and mortality. Washington, National Academy Press, 291 p. (Report n° 6).
- COURBAGE Youssef, 1979. Enquête sur la mortalité infantile et juvénile à Yaoundé. Présentation méthodologique, in : Département de démographie (éd), La mortalité des enfants dans le tiers-monde, p. 107-130. Louvain-la-Neuve et Liège, Département de Démographie et Ordina Éditions, 226 p. (Chaire Quetelet 1979).
- COURGEAU Daniel, 1985. Les enquêtes de migration dans les pays développés, in : Département de démographie (éd.), Migrations internes, collecte des données et méthodes d'analyse, p. 53-81. Louvain-la-Neuve, Cabay, 453 p. (Chaire Quetelet 1983).

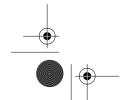








- COURGEAU Daniel et LELIÈVRE Éva, 1989. Analyse démographique des biographies. Paris, INED, 268 p.
- COURGEAU Daniel et LELIÈVRE Éva, 1990. L'approche biographique en démographie, *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, p. 55-74.
- COURGEAU Daniel et LELIÈVRE Éva, 1992. Event history analysis in demography. Oxford, Clarendon Press, 226 p.
- DAS GUPTA Monica, AABY Peter, GARENNE Michel et PISON Gilles (éd.), 1997. *Prospective community studies in developing countries.* Oxford, Clarendon Press, 350 p. (International Studies in Demography).
- DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE, 1983. Migrations internes. Collecte des données et méthodes d'analyse. Louvain-la-Neuve et Liège, Cabay, 458 p.
- DESABIE Jacques, 1965. Théorie et pratique des sondages. Paris, Dunod, 461 p.
- DUCHÊNE Josianne et WUNSCH Guillaume (éd.), 1995. Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe. Louvain-la-Neuve, Academia et L'Harmattan, 671 p. (Chaire Quetelet 1991).
- DUPÂQUIER Jacques et DUPÂQUIER Michel, 1985. *Histoire de la démographie*. Paris, Librairie académique Perrin, 462 p.
- DUREAU Françoise, 1995. Images satellite et démographie : présentation d'une nouvelle méthode de production d'information sur les populations citadines, in : Françoise DUREAU et Christian WEBER (éd.), *Télédétection et systèmes d'information urbains*, p. 221-284. Paris, Anthropos, 379 p. (Villes).
- DUREAU Françoise, BARBARY Olivier, MICHEL Alain et LORTIE Bernard, 1989. Sondages aérolaires sur image satellite pour des enquêtes socio-démographiques en milieu urbain. Paris, Editions de l'ORSTOM, 8 p. + 15 fiches. (Collection didactique, 15 fascicules).
- DUREAU Françoise et WEBER Christian (éd.), 1995. Télédétection et systèmes d'information urbains. Paris, Anthropos, 379 p. (Villes).
- EGGERICKX Thierry, 1995. Le recensement de la population et la comparabilité internationale des données de migrations internes et internationales en Europe, in: Josianne Duchêne et Guillaume Wunsch (éd.), Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe, p. 527-552. Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan, 671 p. (Actes de la Chaire Quetelet 1991).
- EGGERICKX Thierry et BÉGEOT François, 1993. Les recensements en Europe dans les années 1990: de la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats, *Population*, vol. 48, n° 6, p. 1705-1732.
- EUROSTAT, 1986. Protection de la vie privée, informatique et progrès de la documentation statistique. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 347 p. (Thème 9, Série C, n° spécial).
- FESTY Patrick et PRIOUX France, 2002. An evaluation of the Fertility and Family Surveys Project. New York, Genève, UNECE-UNPF et INED, 55 p.
- François Michel, 1988. L'état civil, in: Louis Lohlé-Tart et Rémy Clairin (éd.), De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique, p. 91-111. Paris, CEPED, UIESP, IFORD, 330 p. (Les études du CEPED, n° 1).
- GARENNE Michel et ZANOU Benjamin, 1995. L'état civil en Afrique : que peut-on en tirer ?, in : Jacques VALLIN (éd.), Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François, p. 29-42. Paris, CEPED, 244 p. (Documents et manuels du CEPED, n° 2).
- GENDREAU Francis, 1993. La population de l'Afrique, manuel de démographie. Paris, Karthala et CEPED, 463 p.



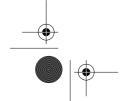


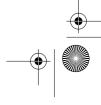






- GÉRARD Hubert, 1988. Discours d'ouverture, in : Hubert Gérard et Michel Loriaux (éd.), Au-delà du quantitatif. Espoirs et limites de l'analyse qualitative en démographie, p. 15-52. Louvain-la-Neuve, CIACO Editeur, 669 p. (Chaire Quetelet 1985).
- GÉRARD Hubert et LORIAUX Michel (éd.), 1988. Au-delà du quantitatif. Espoirs et limites de l'analyse qualitative en démographie. Louvain-la-Neuve, CIACO Editeur, 669 p. (Chaire Quetelet 1985).
- GOURBIN Catherine, 1995. Critères d'enregistrement des naissances vivantes et des mort-nés en Europe, in : Josiane DUCHÊNE et Guillaume WUNSCH (éd.), Collecte et comparabilité des données démo-sociales en Europe, p. 219-242. Louvain-la-Neuve, Paris, Academia, L'Harmattan, 671 p. (Chaire Quetelet 1991).
- GOURBIN Catherine, 1996. Inégalités sociales en santé et mortalité fœto-infantiles. Les sources nationales disponibles en Europe, in: Godelieve MASUY-STROOBANT, Catherine GOURBIN et Pierre BUEKENS (éd.), Santé et mortalité des enfants en Europe. Inégalités sociales d'hier et d'aujourd'hui, p. 67-96. Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, L'Harmattan, 560 p. (Chaire Quetelet 1994).
- GOURBIN Catherine et MASUY-STROOBANT Godelieve, 1995. Registration of vital data: are live births and stillbirths comparable all over Europe? *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 73, n° 4, p. 449-460.
- GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), 1999. *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques.* Paris, INED, IRD, Réseau Socio-Economie de l'habitat, PUF, 336 p. (Méthodes et Savoirs).
- GUBRY Patrick, LEFRANC Christophe et VALLIN Jacques, 1996. Sauver les recensements africains, *La Chronique du CEPED*, n° 22, p. 1-4.
- GUILLAUME Pierre et POUSSOU Jean-Pierre, 1970. Démographie historique. Paris, Armand Colin, 409 p. (Collection U).
- GUILLARD Achille, 1855. Éléments de statistique humaine, ou démographie comparée. Paris, Guillaumin, 376 p.
- HECHT Jacqueline, 1977. L'idée de dénombrement jusqu'à la Révolution, in : Joëlle AFFICHARD (éd.), Pour une histoire de la Statistique, vol. 1 : Contributions, p. 21-81. Paris, Economica et INSEE, 593 p.
- HENRY Louis, 1963. Réflexions sur l'observation, Population, vol. 18, n° 2, p. 233-262.
- HERTRICH Véronique, 1997. Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali, *Population*, vol. 52, n° 1, p. 45-62.
- HOGAN Howard, 1993. The 1990 post-enumeration survey: operation and results, Journal of the Americain Statistical Association, vol. 88, n° 423, p. 1047-1060.
- HÖHN Charlotte, 1981. Les différences internationales de mortalité infantile : illusion ou réalité ? *Population*, vol. 36, n° 4-5, p. 791-816.
- INED, 1999. Données et enquêtes sensibles, *Population*, vol. 54, n° 2, p. 225-330 (5 articles).
- INED, 2000. Dossier: un projet de réforme des recensements français, *Population*, vol. 55, n° 4-5, p. 803-829 (3 articles).
- INED, 2001. Dossier: Méthode de collecte et d'analyse pour les enquêtes, *Population*, vol. 56, n° 6, p. 959-1072 (5 articles).
- INSEE Département de démographie, 2000. Présentation du recensement rénové, *Population*, vol. 55, n° 4-5, p. 803-811.
- LANGEVIN Bernard et BEGEOT François, 1995. Comparabilité et synthèse des données européennes : l'expérience d'Eurostat, in : Josiane DUCHÊNE et Guillaume WUNSCH

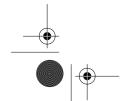


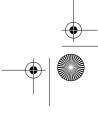






- (éd.), Collecte et comparabilité des données démo-sociales en Europe, p. 43-64. Louvain-la-Neuve, Paris, Academia, L'Harmattan, 671 p. (Chaire Quetelet 1991).
- LAROCHE Benoît, 1993. The future of population census, in: UIESP (éd.), Congrès international de la population. Montréal 1993, vol. 3, p. 151-155. Liège, UIESP, 495 p.
- LERIDON Henri, 1993. Informer, s'informer : le démographe et la population, *in* : Alain Blum et Jean-Louis Rallu (éd.), *European Population. II Demographic Dynamics*, p. 387-402. Paris, INED, John Libbey Eurotext, 525 p.
- LINDER Forrest et MORIYAMA Iwao (éd.), 1984. *Improving civil registration*. Maryland, International Institute for Vital Registration and Statistics, 242 p.
- LOCOH Thérèse, 1995. Parlons des EDS: l'analyse statistique est-elle neutre?, in: Jacques Vallin (éd.), Clins d'æil de démographes à l'Afrique et à Michel François, p. 143-155. Paris, CEPED, 244 p. (Documents et Manuels du CEPED, n° 2).
- LOCOH Thérèse et OMOLUABI Elisabeth, 1995. Où sont donc passés les 30 millions de Nigérians manquants?, in: Jacques VALLIN (éd.), Clins d'æil de démographes à l'Afrique et à Michel François, p. 57-75. Paris, CEPED, 244 p. (Documents et manuels du CEPED, n° 2).
- LOHLÉ-TART Louis et CLAIRIN Rémy (éd.), 1988. De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique. Paris, CEPED, UIESP, IFORD, 330 p. (Les Études du CEPED, n° 1).
- LOHLÉ-TART Louis et Francois Michel, 1999. État civil et recensements en Afrique francophone. Paris, CEPED, 555 p. (Documents et manuels du CEPED, n° 10).
- MARTELLI Cristina, 1999. Information systems for a complex approach to demographic analysis, *in*: Dominique Tabutin, Catherine Gourbin, Godelieve Masuy-Stroobant et Bruno Schoumaker (éd.), *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, p. 117-135. Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, L'Harmattan, 670 p. (Chaire Quetelet 1997).
- MASUY-STROOBANT Godelieve, 1994. La mortalité infantile en Europe et au Canada. Un problème résolu ? *Cahiers Québecois de Démographie*, vol. 23, n° 2, p. 297-340.
- MESLÉ France, 1995. L'enregistrement des causes de décès en Europe, in : Josianne DUCHÊNE et Guillaume WUNSCH (éd.), Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe, p. 401-431. Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan, 671 p. (Actes de la Chaire Quetelet 1991).
- MOREAU Françoise, 2001. Commerce des données sur la population et libertés individuelles. Paris, INED, 22 p. (Dossiers et recherches, n° 91).
- NATIONS UNIES, 1958. Manuel des méthodes de recensement de la population. Volume I. Aspects généraux d'un recensement de la population. New York, Nations unies, Bureau statistique, VI + 180 p. (Études méthodologiques, Série F, n° 5, rev. 1).
- NATIONS UNIES, 1970. Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitation. New York, Nations unies, XI + 166 p. (Études méthodologiques, Série F, n° 16).
- NATIONS UNIES, 1980. Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation. New York, Nations unies, 130 p. (Document ST/ESA/STAT/SER.M/67).
- NATIONS UNIES, 1985. Manuel de statistiques de l'état civil, vol. II : Étude des pratiques nationales. New York, Nations unies, 115 p. (Études Méthodologiques, Série F. n° 35).
- NATIONS UNIES, 1990. Principes et recommandations complémentaires concernant les recensements de la population et de l'habitation. New York, Nations unies, 195 p. (Document ST/ESA/STAT/SER.M/67/Add/1).

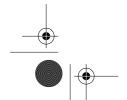








- NATIONS UNIES, 1991. Tendances et thèmes nouveaux des recensements de la population et de l'habitation. New York, Nations unies, 41 p. (Études méthodologiques, Série F, n° 52, Document ST/ESA/STAT/SER.F/52).
- NATIONS UNIES, 1992a. Les enquêtes de suivi pour la mesure de la fécondité, de la mortalité et de la migration. New York, Nations unies, 167 p. (Études Méthodologiques, Série F, n° 41, Document ST/ESA/STAT/SER.F/41).
- NATIONS UNIES, 1992b. Manuel des méthodes de recensement de la population et de l'habitat. New York, Nations unies, 2 volumes, 164 p. et 182 p. (Document ST/ESA/STAT/SER.F/54).
- OUEDRAOGO Dieudonné et PICHÉ Victor (dir.), 1995. L'insertion urbaine à Bamako. Paris, Karthala, 207 p.
- PAUTI Anne, 1992. Les enjeux du recensement américain de 1990, *Population*, vol. 47, n° 2, p. 468-477.
- PISON Gilles, DESGRÉES DU LOÛ Annabel et LANGANEY André, 1997. Bandafassi: a 25 years prospective community study in rural Senegal (1970-1995), in: Monica DAS GUPTA, Peter AABY, Michel GARENNE et Gilles PISON (éd.), Prospective community studies in developing countries, p. 253-275. Oxford, Clarendon Press, 350 p. (International Studies in Demography).
- PISON Gilles, GABADINHO Alexis et ENEL Catherine, 2001. *Mlomp (Sénégal) : niveaux et tendances démographiques 1985-2000.* Paris, INED, 181 p. (Dossiers et recherches n° 103).
- POULAIN Michel, 1995. Mesurer les migrations à l'aide d'un registre de population : quelle comparabilité européenne ?, in : Josiane DUCHÊNE et Guillaume WUNSCH (éd.), Collecte et comparabilité des données démo-sociales en Europe, p. 553-571. Louvain-la-Neuve, Paris, Academia, L'Harmattan, 671 p. (Chaire Quetelet 1991).
- POULAIN Michel, RIANDEY Benoît et FIRDION Jean-Marie, 1991. Enquête biographique et registre belge de population: une confrontation des données, *Population*, vol. 46, n° 1, p. 65-88.
- POULAIN Michel, RIANDEY Benoît et FIRDION Jean-Marie, 1992. Data from a life history survey and the Belgian population register: a comparison, *Population. An English Selection*, vol. 4, p. 77-96.
- REDFERN Philip, 1987. A study on the future of the census of population: alternative approaches. Luxembourg, Statistical Office of the European Communities, 265 p. (Theme 3: Population and social conditions, Series C: Accounts, surveys and statistics).
- RIANDEY Benoît, 1988. La qualité du suivi des échantillons dans les enquêtes démographiques, un bilan, *Population*, vol. 43, n° 4-5, p. 829-854.
- RIANDEY Benoît, 1989. Répertoire des enquêtes démographiques : bilan pour la France métropolitaine, *Revue Française de Sociologie*, vol. 30, n° 2, p. 279-298.
- RIANDEY Benoît, 1996. Démographie, statistique et vie privée, *Population*, vol. 51, n° 2, p. 439-456.
- SABOULIN (DE) Michel et SEIBEL Claude, 1993. L'avenir de la collecte de l'information démographique, in : Alain BLUM et Jean-Louis RALLU (éd.), European Population. II Demographic Dynamics, p. 403-420. Paris, INED, John Libbey Eurotext, 525 p.
- TABUTIN Dominique, 1984a. Comparison of single and multi-round surveys for measuring mortality in developing countries, in: Jacques Vallin, John Pollard et Larry Heligman (dir), Methodologies for the collection and analysis of mortality data, p. 11-25. Liège, UIESP, et Ordina Éditions, 510 p.
- TABUTIN Dominique, 1984b. La collecte des données en démographie. Méthodes, organisation et exploitation. Liège, Ordina Editions, 257 p.









- THÉODORE Gérard, 1985. Similitudes et différences dans la méthodologie des recensements de population dans les pays industrialisés et les pays en développement, in : UIESP (éd.), Congrès international de la population, Florence 1985, vol. 4, p. 103-117. Liège, UIESP, 555 p.
- UIESP, 1981. Dictionnaire démographique multilingue (Français: 2° édition par Louis Henry). Liège, Ordina Éditions, 180 p.
- UNITED NATIONS, 1969. Methodology and evaluation of population registers and similar systems. New York, United Nations/Nations unies, 80 p. (Studies in Methods, Series F, n° 15).
- UNITED NATIONS, 1973. *Principles and recommandations for a vital statistics system.* New York, United Nations/Nations unies, 135 p. (Document E.73.XVII.9).
- UNITED NATIONS, 1979. The development of integrated data bases for social, economic and demographic statistics. New York, United Nations/Nations unies, 80 p. (Studies in Methods, Series F, n° 27).
- UNITED NATIONS, 1991. Emerging trends and issues in population and housing censuses. New York, United Nations/Nations unies, 110 p. (Studies in Methods, Series F, n° 52).
- VALLIN Jacques, 1969. Le temps facteur d'omission dans les enquêtes rétrospectives, *Population*, vol. 24, n° 3, p. 548-549.
- VALLIN Jacques, 1975. L'enquête à passages répétés, un outil efficace: l'exemple algérien, in : Actes du II^e colloque de démographie maghrébine, Oran, Les Andalouses, 21-25 avril 1975, p. 79-96. Oran, Secrétariat d'État au plan, 639 p.
- VALLIN Jacques, D'SOUZA Stan et PALLONI Alberto (éd.), 1988. *Mesure et analyse de la mortalité: nouvelles approches.* Paris, INED, PUF, 460 p. (Travaux et documents, n° 119).
- VALLIN Jacques, D'SOUZA Stan et PALLONI Alberto (éd.), 1990. *Measurement and analysis of mortality: new approaches.* Oxford, Clarendon, 415 p. (International Studies in Demography).
- Vallin Jacques et Meslé France, 1988. Les causes de décès en France de 1925 à 1978. Paris, INED, PUF, 608 p. (Travaux et documents, Cahier n°115, Publication accompagnée de 7 volumes annexes).
- VALLIN Jacques et MESLÉ France, 1998. Comment suivre l'évolution de la mortalité par cause malgré les discontinuités de la statistique. Le cas de la France de 1925 à 1993, in: Gérard PAVILLON (éd.), Enjeux des classifications internationales en santé, p. 113-156. Paris, Éditions INSERM, 220 p. (Questions en santé publique).
- VAN DE WALLE Étienne, 1988. Avantages et limites des enquêtes IFORD: le cas de Bobo-Dioulasso, *in*: Jacques VALLIN, Stan D'SOUZA et Alberto PALLONI (éd.), *Mesure et analyse de la mortalité, nouvelles approches*, p. 33-45. Paris, INED, PUF et UIESP, 458 p. (Travaux et documents, Cahier n° 119).
- VERHOEF Rolf et VAN DE KAA Dirk, 1987. Population registers and population statistics, *Population Index*, vol. 53, n° 4, p. 633-642.
- VILQUIN Éric, 1983. Théorie et pratique des dénombrements français au XVII^e siècle, *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 55, n° 3-4, p. 325-358.
- WAGNER Michael, 1995. Problems of measurement and comparability in migration survey research, in: Josiane DUCHÊNE et Guillaume WUNSCH (éd.), Collecte et comparabilité des données démo-sociales en Europe, p. 578-592. Louvain-la-Neuve, Paris, Academia, L'Harmattan, 671 p. (Chaire Quetelet 1991).

